



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE

2529^e SÉANCE : 4 AVRIL 1984

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2529)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 29 mars 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16449)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2529^e SÉANCE

Tenue à New York le mercredi 4 avril 1984, à 15 h 30.

Président : M. Vladimir Alekseyevich KRAVETS
(République socialiste soviétique d'Ukraine).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Haute-Volta, Inde, Malte, Nicaragua, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zimbabwe.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2529)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 29 mars 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16449).

La séance est ouverte à 16 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 29 mars 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16449)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Conformément aux décisions prises lors des séances qui ont déjà eu lieu sur cette question [2525^e, 2527^e et 2528^e séances], j'invite les représentants de l'Algérie, de Cuba, d'El Salvador, de l'Éthiopie, du Guyana, du Honduras, de la Hongrie, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Mexique, de la République arabe syrienne, de la République démocratique allemande, de la République démocratique populaire lao, des Seychelles, de la Tchécoslovaquie, du Viet Nam et du Yémen démocratique à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Sahnoun (Algérie), M. Roa Kouri (Cuba), M. Romero Sanchez (El Salvador), M. Ibrahim (Éthiopie), M. Sinclair (Guyana), M. Flores Bermúdez (Hongrie), M. Rácz (Hongrie), M. Burwin (Jamahiriya arabe libyenne), M. Marin Bosch (Mexique),

M. El-Fattal (République arabe syrienne), M. Ott (République démocratique allemande), M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao), Mme Gonthier (Seychelles), M. Kovačič (Tchécoslovaquie), M. Le Kim Chung (Viet Nam) et M. Al-Alfi (Yémen démocratique), occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afghanistan, du Costa Rica, du Guatemala et de la Yougoslavie des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Zarif (Afghanistan), M. Zumbado Jiménez (Costa Rica), M. Fajardo-Maldonado (Guatemala) et M. Golob (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Le Conseil de sécurité reprend maintenant l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

4. M. CHAMORRO MORA (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/16463, qui contient un projet de résolution présenté par ma délégation et auquel certains changements mineurs ont été apportés. Ces changements ont été portés à l'attention du Secrétariat qui, à son tour, les a communiqués aux membres du Conseil. Le Nicaragua espère que ceux-ci, seront en mesure de voter sur ce projet de résolution dès la fin du débat, si possible.

5. M. van der STOEL (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je voudrais ensuite rendre hommage à votre prédécesseur pour l'excellente manière dont il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois de mars. Nous nous souvenons avec une gratitude particulière de l'habileté et de l'impartialité

dont a fait preuve M. Arias Stella au cours des séances très animées et parfois très difficile qui ont marqué la fin de son mandat.

6. Une fois de plus, le Conseil de sécurité est appelé à examiner la crise en Amérique centrale, crise qui est étroitement liée à la transformation dont les pays de la région font l'objet. Les inégalités sociales, l'injustice et le sous-développement économique endémiques sont à l'origine de la crise actuelle, que vient certes aggraver l'ingérence extérieure.

7. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 530 (1983) de mai 1983, et l'Assemblée générale, dans sa résolution 38/10, ont entériné à l'unanimité les efforts déployés par les quatre pays d'Amérique latine qui constituent le Groupe de Contadora et qui ont pris la direction dans la recherche de la paix en Amérique centrale. En effet, le cadre régional de Contadora semble le moyen le plus approprié et le plus prometteur de régler les différends dans la région, et nous notons avec plaisir que depuis sa création, le Groupe de Contadora a fait des progrès considérables.

8. Lorsque le Groupe s'est réuni avec les cinq Républiques d'Amérique centrale au Panama en septembre 1983, un Document exposant les objectifs visés [S/16041, annexe] a été adopté qui énonce non seulement les principes qu'il faut respecter pour réduire les conflits et créer des conditions pacifiques dans la région, mais également un certain nombre d'objectifs politiques et économiques pour les Etats d'Amérique centrale. En acceptant ce document, tous les Etats d'Amérique centrale ont reconnu que le recours à la force ouverte ou occulte ou la menace de la force doivent cesser et que le trafic des armes doit prendre fin. En outre, diverses mesures en vue de réduire la militarisation de la région ont été examinées, et tous les participants à cette réunion se sont engagés à respecter les droits de l'homme et à prendre des mesures favorables à l'instauration de systèmes de gouvernement pleinement démocratiques, représentatifs et pluralistes. Enfin, le document souligne des signataires de prendre des mesures économiques et sociales en vue d'améliorer le bien-être des populations de la région et de parvenir à une répartition plus équitable de la richesse.

9. On nous informe que les négociations sont en cours afin de permettre d'élaborer des accords en bonne et due forme entre les pays d'Amérique centrale sur la base des objectifs énoncés dans ce document. Nous espérons que ces négociations aboutiront dès que possible aux résultats concrets escomptés.

10. Toutefois, à l'heure actuelle, des actes de violence contre les pays de la région se poursuivent en dépit des efforts du Groupe de Contadora et de l'appui unanime que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale y ont

apporté. Presque quotidiennement, nous sommes informés par les documents officiels du Conseil des plaintes émises par le Nicaragua et les pays voisins au sujet des violations commises contre leur souveraineté, leur indépendance et leur intégrité territoriale. Des rapports contiennent aussi à nous parvenir sur les violations grossières des droits de l'homme dans la région et sur les attaques lancées contre les ouvrages d'utilité publique, les installations de stockage de carburants et d'autres objectifs, ce qui de temps à autre se traduit par des pertes en vies humaines et une réduction dans la production économique.

11. Un fait nouveau dans cette escalade de la violence est le minage des ports nicaraguayens, qui entraîne de graves incidences pour le droit à la libre navigation. Le 1^{er} mars, un bateau dragueur néerlandais, le *Geopotes VI*, a été gravement endommagé par une explosion dans le port de Corinto, blessant quatre personnes qui se trouvaient à bord.

12. Nous sommes fermement convaincus que la paix et la sécurité ne pourront régner à nouveau en Amérique centrale que si ces violations et autres violations du droit international cessent et si les principes élaborés par le Groupe de Contadora sont pleinement respectés par tous les intéressés.

13. En tant que membres du Conseil, nous devons tout faire pour aider les pays du Groupe de Contadora dans leurs efforts visant à trouver une solution pacifique au conflit d'Amérique centrale. Nous devons surtout nous garder de leur rendre la vie plus difficile. Par conséquent, nous lançons un appel à tous les Etats pour qu'ils respectent les objectifs déclarés par le Groupe de Contadora et pour qu'ils observent scrupuleusement les principes de non-intervention, de souveraineté et d'intégrité territoriale. On doit donner aux Républiques d'Amérique centrale la possibilité de régler leurs propres problèmes, déjà très importants, à l'abri de toute intervention étrangère et compte dûment tenu de leur droit à l'autodétermination, pour que les peuples de ces pays puissent développer leur société dans la paix.

14. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*): L'orateur suivant est le représentant du Viet Nam. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

15. M. LE KIM CHUNG (Viet Nam) [*interprétation de l'anglais*]: Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de m'associer aux autres représentants pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours, bien que vous ayez dit que vous préféreriez exercer vos responsabilités plutôt que d'entendre des éloges. Nous sommes convaincus que vous nous ferez bénéficier de votre sens des responsabilités, de votre talent et de votre expérience et que vous mènerez

les travaux du Conseil avec succès. Nous voudrions aussi remercier votre prédécesseur, M. Javier Arias Stella, du Pérou, pour la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil au mois de mars. Enfin, nous voudrions remercier tous les autres membres du Conseil pour nous avoir permis de participer à la discussion.

16. Ces dernières semaines, l'Amérique centrale est devenue le centre de l'attention mondiale. La situation dans cette région déjà troublée s'est aggravée en raison des activités militaires continues dirigées par les Etats-Unis contre le Nicaragua. Ces actes, qui sont relatés abondamment dans les quotidiens ici aux Etats-Unis, ont en fait coûté très cher : des propriétés ont été détruites, des vies humaines perdues et la navigation internationale est compromise. Nous avons écouté attentivement les orateurs, et notamment M. Javier Chamorro Mora dans sa déclaration au Conseil vendredi dernier [2525^e séance] dans laquelle il nous a exposé des faits complets, solides et indéniables qui reflètent tous ces actes, ouverts et secrets, commis par les Etats-Unis contre son pays — actes qui, comme il l'a souligné, marquent une nouvelle étape dans l'agression.

17. En quelques mois seulement, le Nicaragua a dû adresser au Conseil différentes protestations contre les Etats-Unis. A la différence de la représentante du pays hôte, dont la longue tirade sur la situation régionale reflète clairement les conclusions de la commission bipartite des Etats-Unis sur l'Amérique centrale, nous partageons la réelle inquiétude du Gouvernement du Nicaragua et de son peuple, petit peuple dont la seule préoccupation est de reconstruire son pays dévasté et dont la souveraineté et l'indépendance sont compromises par la politique d'intervention et d'agression d'une grande puissance, qui se trouve être membre permanent du Conseil de sécurité, peuple qui a aussi le droit de venir dans cette instance pour y chercher la justice et pour demander l'aide de ses amis, et de tous les autres peuples épris de paix.

18. Prenons un moment pour établir une analogie, au sens le plus littéral du terme, entre ce qui se passe au Nicaragua et ce qui s'est passé au Viet Nam. Les Etats-Unis ont participé directement à la guerre du Viet Nam; ils y ont utilisé tous les types d'armes, excepté l'arme nucléaire. Ils avaient aussi miné Haïphong, le plus important port du Viet Nam du Nord, commençant ainsi un blocus contre notre pays. Le minage et le blocus ont été suivis par des bombardements très nourris effectués par des "B-52" autour d'Hanoï et d'Haïphong pendant sept jours et sept nuits à la fin décembre 1972, tuant de nombreux enfants et adultes innocents vietnamiens, et ce, par une ironie du sort, au moment même où vous étiez assis autour de cette table, nous souhaitant "Joyeux Noël".

19. Mais les Etats-Unis ont aussi connu leur Dien Bien Phu aérien et ils ont dû admettre leur défaite et reconnaître qu'il n'y aurait pas de deuxième Viet Nam. Ils semblent

maintenant avoir oublié leur expérience amère. Le retrait du Liban leur a donné une autre leçon, mais ce qui se passe au Nicaragua et en Amérique centrale montre qu'ils s'engagent une fois de plus sur la même voie.

20. Le minage des ports nicaraguayens, comme l'a dit M. Chamorro Mora, représente un tournant dans les méthodes utilisées par les Etats-Unis pour mener une "guerre secrète" contre le Nicaragua. C'est manifestement un nouveau pas dans l'escalade militaire des impérialistes américains qui cherchent à mener une guerre d'agression à grande échelle contre le Nicaragua et à s'opposer aux mouvements de libération nationale en El Salvador ainsi que dans toute l'Amérique centrale et dans la région des Caraïbes, ce qui compromet gravement la paix et la stabilité dans la région. Mais il faut rappeler aux Etats-Unis que leur rêve de dominer d'autres peuples et d'envahir d'autres pays, comme ils l'ont fait à la Grenade, ne doit pas et ne peut pas se réaliser. L'agresseur ne peut pas s'en tirer indemne. Le peuple et le Gouvernement du Nicaragua ont déclaré dans les termes les plus nets leur volonté résolue de défendre leur pays bien-aimé.

21. La tension s'accroît aujourd'hui dans le monde en raison de la politique de guerre poursuivie par les Etats-Unis. Le déploiement de missiles nucléaires américains en Europe occidentale, qui transformerait cette partie du monde en une fosse commune en cas de guerre nucléaire, va de pair avec la détérioration de la situation dans d'autres régions du monde — le Moyen-Orient, l'Asie du Nord-Est, le Golfe et l'Afrique — ce qui menace la souveraineté et l'indépendance de nombreux pays et met en danger la paix et la sécurité du monde.

22. La semaine dernière, le Conseil s'est réuni pour discuter d'une situation créée par la menace d'agression de la Libye, petit pays non aligné, par les Etats-Unis. Aujourd'hui, il examine une plainte présentée par le Nicaragua, autre petit pays non aligné. Nous pouvons facilement voir qui doit être tenu pour responsable de tous ces événements. Et nous pouvons également demander à juste titre si, en fait, les Etats-Unis recherchent l'affrontement avec le Mouvement des pays non alignés, de la même façon qu'ils se sont opposés jusqu'à présent, au tiers monde, alors qu'il demandait légitimement un nouvel ordre économique international. Nous n'avons pas à chercher bien loin pour trouver la réponse.

23. Le peuple et le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam, fidèles à leurs amis, se tiennent aux côtés du peuple et du Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua, de même qu'aux côtés du peuple de la Jamahiriya arabe libyenne et de tous les autres peuples qui luttent pour leur indépendance nationale. Les actes commis par les Etats-Unis contre le Nicaragua menacent directement la souveraineté et l'indépendance de ce pays et entravent les efforts sincères du

Groupe de Contadora visant à atténuer la tension et à trouver une solution politique aux problèmes de la région. Les actes d'agression commis par les Etats-Unis contre le Nicaragua doivent cesser immédiatement.

24. Nous prions instamment le Conseil d'agir avec fermeté et d'adopter le projet de résolution dont il est saisi. Il est grand temps, pensons-nous, que cet organe prenne des mesures efficaces pour montrer qu'il est véritablement à la hauteur de ses responsabilités telles que les définit la Charte, c'est-à-dire le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde et la protection des peuples contre les menaces ou les actes d'agression et d'intimidation.

25. En conclusion, nous voudrions citer une partie de la déclaration publiée, le 22 mars 1984, par le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, qui se lit comme suit :

“Le peuple et le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam condamnent fermement les nouvelles mesures d'escalade militaire et les menaces d'agression des impérialistes américains et exigent des Etats-Unis qu'ils mettent immédiatement fin à tous les complots et les actes d'agression dirigés contre le Nicaragua et d'autres pays de la région, qu'ils retirent immédiatement leurs troupes et leur matériel de guerre d'Amérique centrale et qu'ils répondent avec sérieux aux demandes légitimes énoncées dans la récente proposition en quatre points du Gouvernement nicaraguayen et aux efforts faits par le Groupe de contadora pour trouver une solution politique aux conflits d'Amérique centrale.

“Le peuple et le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam réaffirment, une fois de plus, leur solidarité militante inébranlable avec le peuple frère du Nicaragua dans sa défense et sa construction nationales, appuient pleinement l'appel du 13 mars 1984 du Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua et croient fermement que le peuple héroïque du Nicaragua, sous la direction du Front de libération nationale sandiniste et du Gouvernement de reconstruction nationale, déjouera tous les actes hostiles des impérialistes américains et de leurs hommes de main et défendra avec succès sa patrie bien-aimée et ses acquis révolutionnaires, contribuant ainsi activement à la cause de la paix et de la stabilité en Amérique centrale et dans d'autres parties du monde.”

26. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le représentant du Costa Rica. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

27. M. ZUMBADO JIMÉNEZ (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je tiens à

vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Votre expérience et votre habileté nous garantissent que ces travaux délicats seront couronnés de succès.

28. Aujourd'hui comme par le passé, le Costa Rica est un témoin d'exception des crises constantes de l'isthme centraméricain. Nous avons appris à vivre et à coexister en paix au milieu des guerres fratricides et des convulsions internes, qui marquent tragiquement la région. C'est pourquoi, dans un acte historique, le 17 novembre 1983, le Président de la République, Luis Alberto Monge, a donné lecture de la proclamation présidentielle sur la neutralité perpétuelle, active et non armée du Costa Rica. En rappelant l'histoire de notre peuple, il a relevé les faits marquants de notre vie républicaine et démocratique qui, petit à petit, ont formé l'identité nationale du Costa Rica, en indiquant les normes qui ont régi depuis toujours les relations du Costa Rica avec tous les peuples de la terre et, en particulier, avec nos frères d'Amérique centrale.

29. C'est dans l'essence même de la nationalité que le Président du Costa Rica a trouvé l'origine et la force de la neutralité qu'il a proclamée. En rappelant le souvenir de personnages clairvoyants et droits, il a bâti l'histoire et offert au peuple des preuves à l'appui de sa décision exemplaire de dirigeant.

30. Un instituteur de campagne, devenu chef de l'Etat du Costa Rica, Juan Mora Fernandez, a déclaré en 1829, dans un message adressé au Congrès national :

“dans des circonstances où la République d'Amérique centrale tout entière semble divisée, minée et couverte de sang, de cendres, de pleurs et de désespoir à la suite des funestes méfaits, de la ruine et de la désolation provoqués par les flammes voraces des passions, de la discorde et de la guerre civile dans les autres Etats, vous constaterez avec plaisir que le Costa Rica offre une image qui, bien que simple et de dimension réduite, est celle d'un pays indemne et agréable, éclairé partout des signes de la paix, et ce parce que son horizon politique est demeuré, grâce à la vigilance du gouvernement qui s'appuie sur les vertus, la morale et le bon sens des Costariciens, à l'abri des orages, des tourmentes et des bourrasques terribles où, malheureusement, font naufrage ses voisins; nous ne nous sommes cependant pas départis de toute notre sollicitude à leur égard et nous avons fait tous les efforts possibles qu'ils pouvaient justement attendre dans notre intérêt réciproque et fraternel, compte tenu de notre position et de notre petitesse dans ce douloureux conflits.”

31. Trente-quatre ans plus tard, un autre maître qui occupait la présidence de la République, Jésus Jiménez, a déclaré de nouveau au Congrès :

“Malheureusement, d'autres nations d'Amérique centrale se voient engagées dans une lettre que le Gouvernement du Costa Rica n'a pas réussi à empêcher en trouvant un règlement pacifique... Le Costa Rica, lui, gardera sa neutralité, mais sera toujours prêt à user de son influence en faveur de la paix en Amérique centrale.”

32. Il y a un siècle, un autre Président de la République, Bernardo Soto, a déclaré :

“Le gouvernement que j'ai présidé, et pour qui les leçons de l'histoire ne sont pas lettre morte, a estimé que le plus grand danger pour la paix et la concorde des peuples réside dans une tendance qui malheureusement se manifeste souvent en Amérique, de s'immiscer dans les affaires d'autrui et, partant, il s'est toujours abstenu de s'occuper de ce qui n'avait pas trait à ses propres intérêts, sauf lorsqu'il s'est agi de servir de médiateur pour rétablir l'harmonie et lorsqu'il a estimé que ses efforts dans ce sens ne seraient pas vains. Cette conduite n'est pas due à des motifs égoïstes car ces mots ne sont pas de mise quand il s'agit du respect qu'inspirent les gouvernements et les institutions d'autres pays. Elle a pour origine le caractère même du peuple costaricien, ennemi des complications et peu enclin à l'aventure; elle découle d'un esprit que j'ai voulu donner au gouvernement, en me préoccupant surtout de faire le bien dans le cadre de mon domaine d'action. Je n'ai pas du tout cherché à exercer des influences ni à imposer la domination à l'extérieur du pays. Cette conduite est enfin due à la conviction, qui est la mienne, que celui qui se mêle des affaires de ses voisins prépare à son pays une source inépuisable de difficultés et de catastrophes.”

33. En continuant son parcours dans notre histoire républicaine, civile et démocratique, le Président Monge a dit :

“José Figueres, un agriculteur qui avait rassemblé le peuple pour rétablir la démocratie avait écrit, il y a près de quarante ans, une page glorieuse dans le progrès constant de l'homme sur la voie de la civilisation. Dans un acte sans égal dans l'histoire, le général victorieux a démobilisé son armée et pris cet engagement remarquable : “Nous sommes les partisans indéfectibles de l'idéal d'un monde en Amérique. Nous voulons dire à cette patrie de Washington, de Lincoln, de Bolívar et de Martí : “Oh Amérique ! D'autres peuples, et tes propres fils, te font l'offre de leur grandeur. Le petit Costa Rica, lui, désire t'offrir toujours, avec son cœur, son amour de la civilité, de la démocratie et de la vie institutionnelle”.”

34. Mon pays offre sa contribution à la recherche de la paix et de l'harmonie en Amérique centrale et de la paix dans le monde. La déclaration de neutralité dans le con-

texte régional qui est le nôtre doit être interprétée comme une déclaration souveraine et significative de renoncement exprès et définitif à toutes solutions militaires aux problèmes qui troublent et détruisent l'Amérique centrale; c'est l'aboutissement d'une promesse électorale faite par le Président Monge au cours d'une campagne couronnée de succès qui l'a portée à la présidence. En définissant la neutralité comme l'épine dorsale de sa politique extérieure, il poursuit la tradition historique et répond aux sentiments du peuple costaricien.

35. Dans la brève période qui s'est écoulée depuis la déclaration en question, mon gouvernement a donné d'amples preuves de sa position. Le Costa Rica ne participe à aucun type de manœuvres militaires en Amérique centrale. Le Costa Rica ne participe pas à des réunions de militaires à l'intérieur ou à l'extérieur de la région. Il n'envoie pas de membres de sa police civile suivre un entraînement militaire dans des centres qui ont récemment été créés dans le territoire centraméricain. Les forces chargées d'assurer la sécurité au Costa Rica ne se sont livrées à aucune attaque, et ne se livreront à aucune attaque, qui pourrait compromettre la souveraineté et la sécurité de notre pays et des pays voisins. L'écho que notre déclaration de neutralité a trouvé auprès de la communauté internationale et la reconnaissance des efforts déployés par mon pays en faveur de la paix sont reflétés dans les déclarations suivantes.

36. Le Président de la République française, François Mitterrand, a écrit ce qui suit au Président Monge :

“Vous avez solennellement proclamé la neutralité du Costa Rica, et il est de la plus haute importance qu'en dépit de la crise économique et des troubles dont pâtit l'Amérique centrale, le Costa Rica ait su maintenir ses institutions démocratiques et veuille aujourd'hui proclamer son indépendance et sa liberté de pensée devant tous. Il s'agit d'une contribution essentielle à la cause de la démocratie et de la paix, et la France ne peut que s'en réjouir, car l'engrenage de la violence rend toujours plus difficile la recherche de solutions négociées que les peuples de la région appellent de tous leurs vœux.”

37. Le Président du Gouvernement espagnol, Felipe González, a déclaré :

“Le Gouvernement espagnol appuie pleinement la proclamation de neutralité du Gouvernement costaricien, convaincu que cette décision, qui cherche à sauvegarder la paix dans les relations internationales, contribuera à la compréhension entre les peuples et les gouvernements et au relâchement de la tension existant dans la région de l'Amérique centrale.”

38. L'Internationale socialiste, réunie à Bruxelles, a approuvé une résolution où il est dit :

“L'Internationale socialiste appuie la déclaration de neutralité faite par le Président du Costa Rica, le camarade Luis Alberto Monge. L'Internationale socialiste demande que tous les pays du monde reconnaissent cette déclaration de neutralité émanant d'un pays qui n'a pas d'armée et qui combat pour son développement dans la paix, la liberté, la démocratie et le respect des droits de l'homme et qui, avec courage, concentration et imagination, sait rester en marge des conflits qui touchent la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes. Le Costa Rica fournit dans une région convulsée un exemple édifiant en consacrant à l'éducation, à la culture, à la santé, au bien-être social et à la paix en tant que développement intégral de l'homme les fonds normalement destinés aux budgets militaires. Il s'agit là de principes que l'Internationale sociale estime hautement.”

39. Les Présidents Raúl Alfonsín, de l'Argentine, Jaime Lusínchi, du Venezuela, Hernán Siles Suazo, de la Bolivie, Belisario Betancur, de la Colombie, Salvador Jorge Blanco, de la République Dominicaine, Ricardo de la Espriella, du Panama, et Daniel Ortega Saavedra, coordinateur du Conseil du Gouvernement du Nicaragua, réunis à Caracas, ont signé la déclaration suivante :

“Nous tenons à manifester notre sympathie aux efforts déployés par le Gouvernement du Costa Rica pour institutionnaliser sa neutralité active et efficace et nous comprenons par là que ce gouvernement continuera à agir pour assurer la paix dans la région de l'Amérique centrale.”

40. Le Secrétaire général des Nations Unies a écrit ce qui suit au Président Monge :

“Dans une période politique aussi agitée que celle que nous traversons actuellement, votre politique personnelle et votre pays sont un exemple réconfortant de paix, de réalisme et de clairvoyances. Votre proclamation solennelle du 17 novembre 1983 sur la neutralité perpétuelle, active et non armée du Costa Rica constitue un acte particulièrement positif.”

41. Nous l'avons déjà dit ici et dans d'autres instances : le Costa Rica a placé sa confiance dans le processus de Contadora et lui a donné son appui. L'Amérique latine a une grande expérience et une longue tradition diplomatiques. La notion de règlement pacifique des différends est en partie la conséquence du Congrès de Panama de Simón Bolívar. Les Latino-américains ont apporté à San Francisco l'expérience du système interaméricain. Notre région est la seule à disposer d'un traité interdisant les armes nucléaires. A la récente réunion de Quito, nous avons réaffirmé notre adhésion et notre solidarité et nous avons

réaffirmé notre défense des principes fondamentaux du droit international.

42. Les efforts de Contadora s'inscrivent dans cette tradition. Ils prouvent qu'un espace politique existe où les Centraméricains peuvent et doivent œuvrer pour rechercher leurs propres solutions. Nous avouons avoir des doutes et craignons que dans un espace international plus large, les Centraméricains perdent en grande partie le contrôle de leur propre destin.

43. Précédemment, nous avons entendu certains annoncer prématurément la fin de Contadora, et cependant il y a eu un changement qualitatif le 9 septembre 1983 lorsque les cinq pays d'Amérique centrale ont adopté le Document exposant les objectifs visés [S/16041, annexe] en 21 points dont le Conseil a pris connaissance, ainsi que le 8 janvier 1984 lorsqu'ils ont adopté des mesures à prendre pour assurer l'exécution des engagements assumés dans le Document exposant les objectifs visés [S/16262, annexe I, appendice], ce qui a prouvé la validité de ce processus.

44. Mon Gouvernement est convaincu qu'à la fin de cette nouvelle étape où nous nous trouvons maintenant, il y aura un nouveau saut qualitatif important qui reflétera le degré d'engagement politique de nos gouvernements. On se dirige vers le fond du problème et il est possible que cela rende les négociations plus dures et plus difficiles; il faut donc rechercher davantage à assurer le succès du processus.

45. Actuellement, les commissions de travail de Contadora se réunissent à Panama et elles cherchent à réaliser les objectifs qui permettront de parvenir à la paix dans notre région. Le Nicaragua, qui a prétendu qu'il y avait eu un changement qualitatif dans la situation en Amérique centrale, a demandé à chacune des commissions de considérer en priorité le problème de la sécurité de ce pays en présentant à la réunion un document qui reflète sa position. La réunion a donc reçu ce document et il sera examiné à la prochaine réunion des Ministres. Les commissions continuent actuellement leurs discussions sur d'autres sujets relevant de leur compétence dans les domaines politique, économique et de sécurité. Le Conseil de sécurité doit être conscient — et je ne dis pas cela pour ennuyer quiconque — du fait que cette série de réunions a été assez déconcertante pour la réunion de Panama et a d'ailleurs augmenté la tension entre les pays centraméricains dans cette instance. Cela, bien sûr, n'est pas la seule cause de tension dans la région.

46. Conformément à ce que j'ai déjà dit, mon gouvernement tient à exprimer sa position comme suit : le Costa Rica a intérêt — et cet intérêt est certainement partagé par le Conseil — à veiller à ce que l'on n'affaiblisse pas le mandat et l'appui dont dispose le Groupe de Contadora. Il faut aussi veiller à ce que l'on maintienne l'esprit qui a

conduit la trente-huitième session de l'Assemblée générale à adopter par consensus la résolution 38/10, qui réaffirme la nécessité de respecter strictement les principes du droit international, encourage les efforts du groupe de pays qui constituent le processus de Contadora et constate avec satisfaction l'engagement pris par ces pays de renforcer les institutions démocratiques, voyant là la manière la plus appropriée d'assurer une large participation et de favoriser la conciliation à l'intérieur des sociétés centraméricaines.

47. Si le Conseil se prononce sur la question que nous examinons, il faut qu'il lance un appel aux pays pour qu'ils poursuivent leurs efforts conformément aux plans déjà définis dans le cadre de Contadora. Il faut qu'il lance un appel, une fois de plus, au reste de la communauté internationale pour qu'elle s'abstienne de distraire l'attention des neuf pays de la voie qu'ils se sont tracée et qu'ils respectent les principes du droit international, surtout celui qui a trait à la liberté de navigation. Le Conseil de sécurité doit préserver le principe qui appelle l'attention non seulement sur les aspects relatifs à la sécurité des Etats, pour importants qu'ils soient, mais où l'on envisage aussi la nécessité de progresser dans tous les domaines, qu'il s'agisse du développement politique, économique et social indispensable pour obtenir une paix véritablement durable dans la région.

48. Le Président Monge a déclaré récemment que l'expérience contemporaine de l'Amérique centrale renforce sa conviction que la guerre est l'apothéose de l'irrationnel et l'échec de toute politique.

“Une politique de paix est l'impératif inéluctable de notre époque. Toute politique extérieure et toute politique de sécurité doivent être au service de cette notion. Une politique de paix est la seule et unique politique pour notre époque.”

49. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique allemande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

50. M. OTT (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation voudrait remercier les membres du Conseil de sécurité de lui avoir donné la possibilité d'expliquer le point de vue de la République démocratique allemande sur la question à l'ordre du jour.

51. Permettez-moi, M. Kravets, de vous féliciter chaleureusement pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous sommes convaincus que, en tant que représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine, avec laquelle mon pays a des liens étroits et fraternels, et grâce à vos talents et à vos capacités

diplomatiques, vous dirigerez le Conseil de manière heureuse dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. En même temps, la délégation de la République démocratique allemande voudrait féliciter le représentant du Pérou, M. Arias Stella, pour l'excellente manière avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil grâce à son expérience diplomatique au cours du mois de mars.

52. La République démocratique allemande s'inquiète que le Conseil de sécurité doive examiner à intervalles aussi rapprochés l'intensification des actes d'agression dirigés contre le Nicaragua, Etat souverain et indépendant, membre du Conseil de sécurité. Grâce aux renseignements détaillés donnés en cette instance par le représentant du Nicaragua, M. Chamorro Mora, l'opinion publique mondiale a pu se faire une idée précise de la nouvelle phase d'actes d'agression et de l'escalade de la guerre non déclarée contre ce pays. Le minage des ports nicaraguayens, en particulier, est la manifestation d'un nouvel acte de violence perpétré par les Etats-Unis contre le Gouvernement légitime d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies en même temps qu'une violation flagrante des normes fondamentales du droit international.

53. Les faits sont là et toute tentative de leurrer l'opinion publique mondiale ou de dissimuler la responsabilité de ces actes de guerre, comme ç'a été le cas ici au Conseil de sécurité, est vaine.

54. La responsabilité de l'aggravation de la situation en Amérique centrale incombe aux Etats-Unis d'Amérique. Il y a quelques jours, le *New York Times* même publiait à propos de l'attaque contre le pétrolier soviétique dans le port nicaraguayen de Puerto Sandino :

“A Puerto Sandino, les mines ont été placées par des contre-révolutionnaires financés, armés, appuyés, entraînés en partie et organisés essentiellement par le Central Intelligence Agency dans le but bien précis de renverser le Gouvernement nicaraguayen. Le Gouvernement Reagan a pieusement rejeté toute responsabilité pour les mines, mais c'est comme si l'on disait que M. Reagan n'est pas responsable de la CIA. Qui est le Président ? Qui sanctionne les contre-révolutionnaires ? Qui réclame périodiquement des fonds au Congrès ?”

Et le journal poursuit, “Si, pour lui, les efforts faits par la CIA pour diriger les contre-révolutionnaires n'équivalent pas à du “terrorisme d'Etat”, alors qu'est-ce que c'est ?”

Cette évaluation se passe de commentaires.

55. Pour nous il y a un rapport étroit entre le minage des ports nicaraguayens, la multiplication des attaques contre le Nicaragua à partir du territoire du Honduras et les diverses manœuvres militaires des forces armées des Etats-

Unis dans la région. L'actuel Gouvernement américain dépense des millions et des millions de dollars pour briser la volonté de liberté des peuples d'Amérique centrale et pour saper les gouvernements légitimes de la région.

56. Les milieux dirigeants de ce pays aiment à s'ériger en défenseurs et en gardiens d'une navigation libre et sans entraves et de ses principes internationalement reconnus. Se rendent-ils compte de la responsabilité qu'ils assument en minant les ports nicaraguayens, responsabilité pour la sécurité des navires, pour la vie de leurs équipages, pour toute la navigation internationale et les principes reconnus et acceptés y relatifs ? La piraterie aurait-elle à nouveau cours dans la navigation, le commerce et le trafic, voire dans la vie internationale en général ?

57. Les gens se souviendront, car personne ne peut leur faire oublier, que les Etats-Unis ont une fois déjà aggravé de manière dramatique un conflit en minant, en 1972, les ports vietnamiens, procédant ainsi à une escalade des actes d'agression contre un Etat souverain. J'ose espérer que les leçons apprises dans la sale guerre menée contre le peuple vietnamien et les autres peuples d'Indochine ne seront pas oubliées. Une question plus générale se pose : ces forces impérialistes savent-elles seulement dans quelle direction elles essaient d'entraîner les relations internationales ? Ces actes de guerre contre un Etat souverain viennent infirmer les déclarations de ce gouvernement qui prétend, comme au Conseil de sécurité, s'efforcer d'améliorer les relations internationales.

58. La République démocratique allemande est pleinement d'accord avec l'écrasante majorité des Etats qui exigent un règlement, par des moyens pacifiques, des différends en Amérique centrale.

59. Nous réaffirmons le point de vue exprimé dans la Déclaration politique des Etats parties au Traité de Varsovie, publiée à Prague le 5 janvier 1983 [S/15556, annexe] et dans la déclaration commune de la réunion des chefs de parti et de gouvernement Etats parties au Traité de Varsovie, publiée à Moscou le 28 juin 1983 [voir S/15862, annexe], à savoir que les différends en Amérique centrale doivent être réglés de façon pacifique, sur la base du respect mutuel de l'indépendance et de l'intégrité territoriale, ce qui signifie que les situations de conflit doivent être réglées par des moyens pacifiques.

60. L'escalade des actes d'agression contre le Nicaragua est dirigé contre le processus démocratique de reconstruction au Nicaragua et contre le règlement pacifique du conflit. Nous sommes d'accord avec ce que le Bureau de coordination des pays non alignés a déclaré en mars de cette année :

“Conscient de la nécessité impérieuse de réduire la tension dans la région en vue de faciliter le dialogue, le

Bureau de coordination s'est de nouveau félicité des efforts constructifs entrepris par le Groupe de Contadora en vue de trouver une solution politique aux problèmes de la région et a prié instamment les membres du Groupe de poursuivre leur effort de paix.” [Voir S/16422, annexe.]

61. La République démocratique allemande condamne les desseins agressifs des milieux dirigeants d'une grande puissance impérialiste contre le Nicaragua, pays souverain et non aligné. Mon pays préconise l'amélioration des relations internationales et le développement sans entraves de la coopération, dans tous les domaines, entre les Etats. La République démocratique allemande plaide pour le triomphe de la raison et de la logique et rejette la loi du plus fort dans les relations internationales. Nous demandons à tous les Etats d'exiger que cessent immédiatement le minage des ports nicaraguayens, de même que toute activité militaire ouverte ou secrète contre le Nicaragua. Nous leur demandons enfin d'apporter toute l'aide possible à ce pays.

62. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le représentant de la Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

63. M. GOLOB (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je suis certain que durant le mois d'avril, comme toujours du reste, vous ne ménagerez aucun effort pour servir la cause de la paix, de la sécurité et d'une coopération internationale équitable. Je tiens également à féliciter votre prédécesseur, M. Arias Stella, le représentant du Pérou, pour la sagesse politique, le dévouement et l'opiniâtreté avec lesquels il a recherché la paix et les solutions politiques négociées alors qu'il dirigeait pendant le mois de mars les travaux du Conseil de sécurité et en assumait la lourde responsabilité.

64. La situation en Amérique centrale continue d'inquiéter gravement la communauté internationale et elle est examinée de manière répétée au Conseil de sécurité ainsi qu'à l'Assemblée générale. Les défis lancés à la paix en Amérique centrale sont énormes et leurs causes sont bien connues. Alors que les tensions se sont exacerbées et que des ressources humaines et matérielles sont gaspillées dans de vaines tentatives de saper l'indépendance et de porter atteinte à la souveraineté et à l'inviolabilité des frontières dans une guerre régionale, de nombreuses initiatives ont été lancées. Ces initiatives visent à résoudre les problèmes qui menacent la paix dans la région, aggravant la situation politique, économique et sociale critique dans les pays d'Amérique centrale et mettant en danger la paix et la sécurité internationales.

65. Dans la recherche d'une solution pacifique, le Groupe de Contadora fait des efforts remarquables qui visent à établir une base commune sur laquelle les pays de l'Amérique centrale puissent édifier la paix. Le Groupe de Contadora ne peut pas le faire tout seul. Toutes les parties directement ou indirectement intéressées doivent faire preuve d'une coopération totale et d'une volonté résolue de recourir à des moyens politiques et de s'inspirer des valeurs et principes élaborés par Contadora avec les cinq pays d'Amérique centrale.

66. Une fois de plus, à ce stade l'on pourrait favoriser la cause de la paix si tous les intéressés se rappelaient que la communauté internationale dans son ensemble et les pays non alignés en particulier ont appuyé pleinement Contadora. Ils l'ont fait puisque les efforts du Groupe de Contadora sont motivés par un désir honnête et désintéressé de trouver une solution pacifique dans la région elle-même, en dehors de la rivalité des blocs et des grandes puissances.

67. Le document exposant les objectifs visés [S/16041, *annexe*] a été élaboré par les pays de la région avec l'aide du Groupe de Contadora. Il reflète les réalités auxquelles l'Amérique centrale doit faire face et représente une base solide pour la solution du problème. Il réaffirme les principes fondamentaux du droit international et élabore les principes applicables aux caractéristiques spécifiques de la région pour parvenir à une solution politique. L'autodétermination des peuples, la non-intervention, l'égalité souveraine des Etats, le règlement pacifique des différends, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, le respect de l'intégrité territoriale des Etats, le pluralisme sous ses différentes manifestations et autres principes ont été acceptés par tous les pays de la région en tant que base d'une solution politique du problème.

68. De nouvelles démarches du Groupe de Contadora ont abouti à l'adoption de mesures concrètes concernant les questions de sécurité et les questions politiques, économiques et sociales que tous les pays de la région se sont engagés à appliquer.

69. Nous trouvons très encourageant que les pays de Contadora aient réussi à faire tout cela dans le contexte des relations internationales actuelles, qui sont de plus en plus tendues, et malgré les divergences qui existent entre les pays d'Amérique centrale eux-mêmes. Ainsi, Contadora représente nos espoirs d'instaurer la paix dans la région sur la base du respect mutuel et du respect des droits des peuples et des principes de la Charte des Nations Unies. Nous exigeons la cessation de toutes activités régionales et non régionales susceptibles d'entraver ce processus et d'accroître le danger de guerre dans la région. La Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela ont toute notre confiance, et nous leur donnons tout notre appui possible.

70. Le Nicaragua fait l'objet de pressions politiques, militaires et économiques qui visent à saper son indépendance et sa souveraineté ainsi que le droit souverain du peuple nicaraguayen de décider librement de son développement économique et social et de son système politique.

71. La septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi il y a plus d'un an, a rejeté les menaces et actes d'intimidation et d'agression contre le Nicaragua. Néanmoins, ces actes ont continué et se sont intensifiés.

72. Le Bureau de coordination des pays non alignés s'est réuni ici, à New York, le 15 mars dernier. En cette occasion, les non-alignés ont rappelé la résolution pertinente de l'Assemblée générale, résolution 38/10, qui a réaffirmé le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région, ainsi que leur droit de vivre dans la paix et de décider de leur propre avenir à l'abri de toute ingérence et intervention étrangères. Cette résolution est une grande réalisation et elle a été adoptée sans vote, ce qui ajoute à son importance. Nous pensons que l'Assemblée générale s'est ainsi prononcée contre l'exportation de modèles sociaux et économiques et leur imposition de l'étranger. Toutes les crises de par le monde sont causées par les tentatives des plus puissants d'imposer et de dicter leur volonté.

73. Les tentatives répétées de domination se heurtent invariablement à l'opposition de la communauté internationale. La volonté des peuples de les repousser les rendent inacceptables où qu'elles se présentent, et cela est un encouragement pour nous tous. Il est indispensable, une fois de plus, de reconnaître que le Nicaragua, ainsi que tous les autres pays d'Amérique centrale, et d'ailleurs tous les pays du monde, ont le droit à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale, et le droit de vivre en paix, sans aucune pression, ingérence ni intervention.

74. Le communiqué adopté par le Bureau de coordination des pays non alignés il y a près de trois semaines [S/16422, *annexe*] a lancé un appel en faveur de l'arrêt immédiat de toutes les manœuvres et activités militaires étrangères sur les territoires d'Amérique centrale ou au large de ses côtes, de toute mise en place de bases militaires étrangères, et de toutes les menaces, attaques et actes d'agression dirigés contre le Nicaragua, qui sont contraires à l'esprit des efforts de paix entrepris par les pays de la région. Les non-alignés ont exprimé leur profonde préoccupation devant la nouvelle escalade de ces actes et ont condamné le minage des ports maritimes du Nicaragua, lequel a occasionné des pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables et compromet la navigation internationale. A la même réunion, les non-alignés ont en outre manifesté leur ferme opposition à toute mesure visant à imposer un blocus à un Etat de la région.

75. Il ne fait aucun doute qu'il existe à la fois le potentiel et l'intérêt pour une solution politique telle qu'envisagée par Contadora. La base politique, les méthodes et procédures préconisées par le Groupe jouissent d'un appui général. Nous souhaitons qu'il poursuive ses efforts constructifs pour que se réalise notre espoir de voir régner la paix en Amérique centrale et consolider l'indépendance et la souveraineté.

76. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*): L'orateur suivant est le représentant du Honduras. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

77. M. FLORES BERMÚDEZ (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*]: Monsieur le Président, je voudrais vous dire combien ma délégation est heureuse de vous voir présider cette haute instance car elle est persuadée que grâce à votre longue expérience et à votre remarquable carrière les travaux du Conseil pendant ce mois seront couronnés de succès.

78. Depuis que le Conseil a été convoqué à la demande du représentant du Nicaragua, nous avons entendu diverses délégations exprimer leur intérêt à l'égard de la situation en Amérique centrale et je saisis cette occasion pour apporter une contribution constructive à ce débat. Aussi voulons-nous profiter de cette invitation à participer au débat pour préciser le cadre dans lequel les problèmes de la région doivent être abordés.

79. Dans plusieurs déclarations, il a été fait mention de facteurs historiques relatifs à la région. Quant à ma délégation, elle souhaiterait souligner également divers éléments qui n'ont pas encore été examinés mais qui pourraient contribuer à mieux faire connaître les problèmes de la région.

80. Bien que tout au long de leur histoire l'évolution politique, économique et sociale des pays d'Amérique centrale ait eu des éléments communs, il n'en demeure pas moins qu'elle ne s'est pas traduite par des résultats égaux ou équitables. A cet égard, je me contenterai de me référer au Nicaragua et au contraste que l'on note dans le développement historique récent de ce pays et celui du Honduras. C'est ainsi que tandis que le Nicaragua subissait une dictature oppressive dont une seule famille tirait avantage, le Honduras progressait lentement dans le domaine social, grâce à l'adoption d'une législation moderne en vue de réglementer et harmoniser les intérêts des ouvriers et des patrons. Tandis que pendant 40 ans le peuple nicaraguayen a été victime d'une féroce répression, le Honduras procédait graduellement à des réformes agraires de même qu'il adoptait des lois relatives à la fonction publique et à la sécurité sociale, dans le but de concilier tous les secteurs de la nation. Tandis qu'au Nicaragua, seule la famille Somoza bénéficiait du commerce extérieur du Pays, au Honduras, 45 000 familles tiraient

profit de l'exportation de produits essentiels tels que le café.

81. Je ne voudrais pas ennuyer les membres du Conseil en entrant dans le détail des contrastes que l'on note entre les deux pays, mais me contenterai de souligner que tandis que le Nicaragua a été aux prises pendant plus de 40 ans avec des contradictions internes, le Honduras, dans une attitude diamétralement opposée adoptait des réformes agraires ainsi que des réformes dans les domaines du travail et de la protection sociale.

82. Dans sa recherche d'une solution, le peuple nicaraguayen s'est fondé sur un violent effort collectif, auquel ont participé tous les secteurs du pays, des paysans aux industriels; c'est là un phénomène politique inconnu au Honduras. En effet, la solution recherchée par le peuple hondurien avait un caractère pacifique; elle s'est inscrite dans un processus électoral grâce auquel il a été possible de doter le pays d'un gouvernement pluraliste, démocratique et représentatif dont le but est d'œuvrer dans un climat de paix afin de pouvoir exécuter les plans de développement qui répondent non pas aux intérêts d'une seule famille ou à d'autres intérêts particuliers mais aux intérêts de la collectivité nationale, et qui tiennent compte de la personne humaine qui est l'objectif suprême de la société et de l'Etat, la dignité de l'homme étant inviolable.

83. En dépit de cette tendance démocratique qui ne fait que se renforcer au Honduras, mon pays fait l'objet d'une agression qui se manifeste sous la forme de divers incidents qui affectent notre intégrité territoriale et notre population civile et dont le Nicaragua est responsable. Au premier chef des éléments qui obligent le Honduras à renforcer sa défense je citerai l'armement démesuré et disproportionné dont se dote le Nicaragua, le harcèlement incessant dont on est témoin tout au long de nos frontières, l'encouragement donné à des groupes de guerilleros qui cherchent à saper nos institutions démocratiques et l'attitude belliqueuse des commandants sandinistes, dont nous avons eu l'occasion dans le passé de mentionner les déclarations agressives et téméraires.

84. Dans la présente intervention, il n'entre pas dans notre intention d'engager un duel oratoire avec le Nicaragua voisin. Ce que nous voulons souligner, c'est que vouloir aborder les problèmes qui se posent en Amérique centrale en fonction des intérêts du Nicaragua — comme le fait le projet de résolution initialement proposé par ce pays — serait une erreur, car le Nicaragua n'est pas le seul pays à être affecté. Le conflit n'affecte pas un seul pays pas plus qu'il n'y a qu'un seul peuple à souffrir et à pleurer la mort de ses enfants. Ce conflit n'intéresse pas seulement le Honduras et le Nicaragua. Le problème affecte toute l'Amérique centrale et la solution recherchée doit porter sur l'ensemble de la région. C'est là un aspect qui a été souligné par tous les pays d'Amérique centrale tout au long

du processus de négociations qui se poursuivent sous les auspices du Groupe de Contadora et qui doit se refléter dans les discussions et les décisions que le Conseil de sécurité adoptera sur cette question.

85. Nous nous félicitons donc de la déclaration prononcée aujourd'hui et lundi après-midi par le représentant de la France [2527^e séance], dans laquelle il s'est déclaré satisfait des efforts déployés par les quatre pays membres du Groupe de Contadora en vue de trouver une solution qui satisfasse l'ensemble des pays de la région, et a souligné en particulier que "les pays d'Amérique centrale doivent retrouver la possibilité de résoudre eux-mêmes leurs problèmes." [Ibid., par. 12.] Le représentant de la Chine a également reconnu que les affaires des pays de la région relèvent de ces derniers et de leurs peuples et a encouragé le Groupe de Contadora dans les efforts qu'il fait pour trouver une solution pacifique et raisonnable au problème d'Amérique centrale. Le représentant de la Guyane a lancé un appel pour que l'on passe d'une course aux armements effrénée à un règlement pacifique et négocié des problèmes auxquels l'Amérique centrale doit faire face. Il a confirmé que le processus de Contadora fournit une base pratique et solide à la recherche de solutions négociées aux problèmes qui existent entre les États d'Amérique centrale. Nous avons également entendu une déclaration du représentant du Mexique qui a cité le Président de son pays qui, au cours d'une récente visite en Colombie, a déclaré que "Contadora est un effort latino-américain entrepris pour résoudre un conflit latino-américain. La région est capable de trouver ses propres réponses aux problèmes qu'elle connaît." [Ibid., par. 83.]

86. En effet, pendant 14 mois les pays d'Amérique centrale ont entrepris des négociations pour parvenir à l'instauration de la paix dans la région et ce sous les auspices du Groupe de Contadora. Ces négociations ont considérablement progressé et actuellement se réunissent les commissions de travail sur des questions politiques, de sécurité et de coopération économique et sociale. Il s'agit d'un effort collectif qui vise à créer une zone de paix où les éléments de justice, de liberté et de solidarité constitueront des valeurs permanentes afin de favoriser les relations entre nos peuples. Cela permettrait d'écarter les risques d'affrontement et permettrait d'instaurer une sécurité régionale, de renforcer la véritable démocratie et de donner une impulsion au développement économique et social de nos peuples.

87. La situation en Amérique centrale est complexe et elle exige une solution globale. Toute action d'un organe des Nations Unies devrait s'inscrire dans ce contexte global et ne devrait pas être identifiée avec des intérêts sélectifs ou particuliers de l'une seule des parties.

88. Cependant, les tactiques nicaraguayennes, que nous avons dénoncées dans une lettre que nous avons envoyée,

au nom du Gouvernement du Honduras, au Président du Conseil de sécurité le 20 septembre 1983 [S/15995], se renforcent de façon systématique. Ces tactiques, fondées sur une attitude de duplicité, comprennent une campagne inquiétante de désinformation qui a pour but de semer la confusion et de troubler la perception que l'on a de ce qui se passe véritablement en Amérique centrale. Ces tactiques ont été dénoncées par ma délégation dans les diverses interventions qu'elle a faites ces derniers mois lorsque le Conseil de sécurité s'est réuni à la demande du Nicaragua.

89. Ces activités nicaraguayennes se produisent alors que se déroulent les négociations de Contadora. Nous avons déjà parlé des commissions de travail traitant de questions de politique, de sécurité et des questions économiques et sociales, qui ont commencé à se réunir dans la ville de Panama le 2 avril. Hier soir seulement, nous avons reçu de Panama des nouvelles alarmantes selon lesquelles le Nicaragua, pendant deux jours de suite, avait entravé les activités des commissions de travail, et avait fait ainsi obstacle aux négociations en ne permettant pas que les groupes s'occupent de leurs domaines d'action respectifs. Le Nicaragua a proposé l'arrêt des travaux réguliers de ces commissions pour que l'on se prononce d'abord sur une question particulière concernant un intérêt particulier du Nicaragua. Cette attitude du Nicaragua gêne les activités du Groupe de Contadora, parce que l'on cherche ainsi à donner la priorité à certaines questions et à agir de façon fragmentaire, ce qui est contraire à l'approche régionale qui devrait l'emporter dans ces négociations.

90. Ce que le Nicaragua propose à Panama, c'est que tant que ces commissions n'auront pas pris position concernant les questions militaires ou de sécurité, il ne permettra pas que les travaux se poursuivent. Cette position inflexible et arbitraire n'a d'autre objet que de provoquer une crise dans les négociations de Contadora afin d'éliminer cette instance sous-régionale, de porter définitivement la question devant l'Organisation des Nations Unies, et d'empêcher ainsi les peuples d'Amérique centrale et d'Amérique latine de régler eux-mêmes leur propres problèmes dans le cadre de Contadora. Or ce cadre a reçu le plein appui de la communauté internationale, ainsi que celui de la plupart des hommes d'Etat et intellectuelle d'Amérique centrale et des quatre pays membres du Groupe de Contadora. C'est un processus qui permet pleinement d'aborder et de régler les problèmes de la région. Cependant, l'élément indispensable au succès de ces négociations est la volonté des pays d'Amérique centrale eux-mêmes. Il est triste de voir que cet élément-là fait défaut au Nicaragua.

91. En fait, hier au Panama, le Nicaragua a indiqué, et ce non seulement au sein de la Commission pour les questions de sécurité, mais aussi au sein de la Commission qui s'occupe des affaires politiques, que les causes

principales des problèmes en Amérique centrale sont le renforcement substantiel de la présence militaire en Amérique centrale, le déploiement de milliers de soldats, l'exécution de manœuvres conjointes dans la région, le fait qu'une guerre clandestine est livrée contre le Nicaragua, que des opérations terroristes sont réalisées sur son territoire, que des avions et des vedettes sont utilisés dans le cadre de ces opérations, ainsi que les activités des rebelles antisandinistes, la violation de son intégrité territoriale et de sa souveraineté nationale, la menace ou l'emploi de la force contre le Nicaragua et la non-application du principe de l'autodétermination des peuples.

92. Cette position du Nicaragua selon laquelle ces questions devraient être examinées avant la reprise des travaux des commissions de travail, y compris les travaux de la Commission sur les questions économiques et sociales, a créé une crise de mauvaise foi dans le processus de Contadora. En réalité, ce que le Nicaragua qualifie de causes des problèmes n'en sont que les effets. Le Honduras, dans cet organe ainsi qu'à l'Organisation des Etats américaines (OEA) et dans le cadre du Groupe de Contadora même, s'est efforcé de préciser quelles étaient les causes véritables de ces problèmes. Elles comprennent l'ingérence en Amérique centrale d'une puissance extra-continentale, la rupture des conditions de sécurité dans cette région en raison d'un armement démesuré de la part du Nicaragua, les problèmes d'ordre interne provoqués par des structures autoritaires, les tentatives faites par le Nicaragua pour déstabiliser des régimes voisins, la fourniture au Nicaragua de 15 000 tonnes d'armes en 1983 seulement, une armée populaire sandiniste qui compte plus de 25 000 hommes organisés en 38 bataillons réguliers avec une réserve de 38 000 hommes et une milice populaire sandiniste qui compte quelque 50 000 hommes.

93. La présence militaire américaine au Honduras représente pour l'instant quelque 1 700 hommes. Voilà les grandes manœuvres centraméricaines qui affectent l'intégrité territoriale du Nicaragua ! Mais ce qui affecte vraiment la stabilité dans la région, c'est l'envoi, il y a trois semaines, de 2 000 Cubains sur le territoire du Nicaragua. Ce personnel a reçu un entraînement militaire et doit remplacer en partie des jeunes Cubains et des jeunes Cubaines qui se trouvaient au Nicaragua. Ce qui affecte vraiment la stabilité dans notre région, c'est la présence dans les eaux des Caraïbes du porte-hélicoptère soviétique *Leningrad* et du contre-torpilleur soviétique *Udaloy*, qui sont accompagnés de leurs frégates respectives et qui représentent la plus importante présence soviétique dans les Caraïbes depuis la fin des années 1960. Ce qui affecte nos négociations, avec toutes les répercussions que cela comporte, ce sont les menaces proférées par le Commandant Ortega Saavedra, Ministre de la défense du Nicaragua, qui a dit qu'il existait une possibilité que des groupes de guérilleros locaux minent les ports de l'Amérique centrale, du Guatemala jusqu'au Panama, comme nous l'avons dit le vendredi

30 mars devant le Conseil [2525^e séance]. Vendredi dernier, j'ai également dit qu'après les déclarations du Commandant Ortega Saavedra, cinq bombes ont explosé dans les villes de Tegucigalpa et de San Pedro Sula et ont causé la mort d'une personne. Plus récemment, il y a eu sabotage des lignes électriques qui alimentent certaines régions du Honduras, courant qui provient du Costa Rica et passe par le Nicaragua, ce qui a provoqué le rationnement de l'électricité dans plusieurs parties de notre territoire national.

94. Parmi d'autres activités du Nicaragua qui sont contraires aux intérêts de la paix, intérêts que ce pays prétend justement défendre, il faut citer la continuation du trafic illégal des armes par des groupes de guérilleros dans d'autres pays, la continuation par le Nicaragua de son appui logistique aux insurgés des Etats voisins et les voyages faits par les commandants de ce pays en Libye, en Iran et en Coré du Nord, entre autres, afin d'obtenir encore plus d'armes. Le minage des ports nicaraguayens est un acte dont la responsabilité a été attribuée à des organisations d'insurgés qui opéreraient au Nicaragua. De ce fait, la demande du Nicaragua pour qu'un appel soit lancé à tous les Etats pour qu'ils s'abstiennent d'entreprendre toute action qui empêche l'exercice du droit de libre navigation dans les eaux de la région ne reflète pas la véritable situation puisque le minage est dû aux activités de groupes rebelles nicaraguayens.

95. En ce qui concerne le respect par le Nicaragua de ses engagements internationaux, il faut se référer au phénomène électoral du Nicaragua et le situer dans le contexte de Contadora, car il s'agit de l'un des 21 objectifs approuvés par tous les pays d'Amérique centrale le 9 septembre 1983 et ratifiés par chacun de nos gouvernements, y compris celui du Nicaragua. L'approbation de ces objectifs constitue l'une des réalisations les plus constructives des négociations qui se déroulent sous les auspices des pays du Groupe de Contadora. L'objectif principal concernant les processus électoraux en Amérique centrale est le suivant :

“ Adopter les mesures menant à l'établissement et, le cas échéant, au perfectionnement de systèmes démocratiques, représentatifs et pluralistes, qui garantissent la participation effective de la population à la prise de décisions et assurent le libre accès de divers courants d'opinion à des processus électoraux honnêtes et périodiques, fondés sur le plein respect des droits civils” [voir S/16041, annexe].

96. Un autre objectif est de :

“ Promouvoir, dans les cas où il y a eu des divisions profondes au sein de la société, des mesures de réconciliation nationale qui permettent la participation de tous, conformément à la loi, aux processus politiques de caractère démocratique” [ibid.].

97. C'est dans le contexte de ces engagements que nous devons examiner les préparatifs électoraux au Nicaragua. En examinant la situation actuelle du processus électoral, nous nous trouvons devant les éléments décourageants suivants. Au Nicaragua, certains secteurs n'ont pas le droit de participer au processus électoral. L'amnistie décrétée par le Gouvernement sandiniste ne prévoit pas le pardon de délits politiques ou de délits de droit commun connexes, de façon que les réfugiés Mosquitos qui se trouvent au Honduras et les Nicaraguayens qui se trouvent hors du pays puissent retourner chez eux avec des garanties appropriées. Le Gouvernement du Nicaragua maintient en vigueur la loi sur les confiscations et les expropriations contre ceux qui s'opposent au régime actuel, et la loi d'exception en vertu de laquelle sont suspendues les garanties constitutionnelles. L'opposition a mis sérieusement en question le processus politique nicaraguayen. En fait, des hautes personnalités de pays européens ayant une longue tradition démocratique et bénéficiant d'une audience internationale ont mis en question l'absence de conditions garantissant l'impartialité et l'égalité de chances en ce qui concerne la pleine participation de tous les secteurs.

98. Cela est prouvé par le fait qu'il n'y a pas de registres ni de listes électoraux; que l'on permet à la population de moins de 18 ans — c'est-à-dire à ceux âgés de 16 ans et plus — de voter afin précisément de se servir de la jeunesse qui n'a pas eu l'occasion d'acquérir une expérience politique quelle qu'elle soit; que l'on permet à tous les membres de l'Armée populaire sandiniste et aux membres des autres organismes de sécurité de voter; qu'il n'existe pas de garantie assurant le droit de réunion, le droit d'association et de libre expression, qui sont essentiels pour l'organisation d'une campagne électorale; qu'il existe un déséquilibre énorme entre les parties de l'opposition et le parti officiel, si l'on considère que le Front sandiniste de libération nationale et le Gouvernement et l'Armée populaire sandiniste s'identifient totalement. Il y a donc un lien étroit entre les pouvoirs de l'Etat et l'organisation politique sandiniste, et cela signifie qu'ils utiliseront les ressources de l'Etat, le pouvoir de coercition et les moyens de communications à leurs propres fins politiques au cours de la campagne électorale. L'opposition au Nicaragua se plaint de ne pas disposer des mêmes possibilités.

99. L'opposition au Nicaragua a aussi mis en doute les intentions du Gouvernement sandiniste en ce qui concerne les élections, parce que le Gouvernement a violé l'un des principes consacrés dans le Statut des garanties fondamentales proclamé en 1979 et où il est établi qu'une assemblée constituante serait élue. Aujourd'hui, les élections ont été organisées simultanément pour élire une assemblée constituante et aussi un président pour un mandat de six ans, ce qui est contraire à la logique juridique applicable ici et milite contre tout processus démocratique. Il n'est pas possible que l'on progresse dans la voie

d'un système d'Etat sans qu'une assemblée constituante se soit prononcée précédemment.

100. Le Conseil d'Etat du Gouvernement du Nicaragua discute d'une loi électorale, ayant compté au départ sur une participation de presque tous les secteurs du pays. Mais, étant donné les éléments que j'ai évoqués, des institutions comme le Parti libéral conservateur, le Parti social démocrate, le Parti démocrate conservateur, la Confédération d'unification syndicale, le Parti social chrétien et la centrale ouvrière non sandiniste, pour n'en citer que quelques-unes, se sont retirées en protestant contre la façon dont le gouvernement prétend organiser le processus électoral.

101. Qu'il me soit aussi permis de citer le Président de la Conférence épiscopale du Nicaragua, mgr Pablo Antonio Vega qui, en parlant du débat sur la loi électorale au Conseil d'Etat nicaraguayen, a dit que ce conseil était une "tromperie totalitaire".

102. Pour illustrer encore ce que j'ai dit, je me référerai aux discussions qui ont eu lieu au Conseil d'Etat du Nicaragua. Des personnalités du Gouvernement y ont déclaré que l'opposition aurait droit une heure par semaine, pour sa campagne politique, à la télévision et à la radio, qui appartiennent à l'Etat, c'est-à-dire au Front sandiniste. C'est pourquoi le temps dont elle disposerait quotidiennement serait de l'ordre de dix minutes par jour qui devraient être réparti entre les parties de l'opposition. Compte tenu de ces conditions minimales et arbitraires, l'opposition réclame plus de temps pour sa campagne, surtout du fait que le Front sandiniste fait campagne depuis déjà cinq ans.

103. L'opposition a également lancé un manifeste le 24 décembre 1983 dénonçant la ruse des intentions électorales du Gouvernement. Ce manifeste était signé par la Centrale des travailleurs du Nicaragua, la Confédération d'unification syndicale, le Parti démocrate conservateur, le Parti social chrétien, le Parti social démocrate, le Parti populaire socialiste chrétien authentique, par la Chambre des industries du Nicaragua, la Chambre nicaraguayenne de la construction, la confédération des associations professionnelles du Nicaragua, la Confédération des chambres de commerce, l'Institut nicaraguayen du développement et l'Union des producteurs agricoles. Ce manifeste réclamait la séparation entre l'Etat et le parti; l'abrogation des lois violant les droits de l'homme; une amnistie véritable; le respect de la liberté du culte; l'autonomie du pouvoir judiciaire; l'élimination des restrictions à la loi de grâce et un dialogue national sur les élections.

104. Dans un autre communiqué en date du 21 février 1984, l'opposition armée constituée par les deux groupes qui se battent à l'intérieur du Nicaragua — l'un au nord et l'autre au sud — a également rejeté le processus élec-

toral sous sa forme actuelle et a manifesté en même temps son désir de participer à un processus électoral ouvert, honnête, avec égalité de chances et avec les garanties requises.

105. Toute cette opposition à la farce électorale nous conduit à réfléchir sur ce phénomène au Nicaragua. Nous nous demandons si le Gouvernement du Nicaragua a adopté ces mesures propices à l'établissement d'un système démocratique, représentatif et pluraliste, qui garantisse une participation populaire effective. Nous nous demandons si, compte tenu des dénonciations de l'opposition nicaraguayenne, le Gouvernement encourage des actes de réconciliation nationale, comme il s'est engagé à le faire conformément aux objectifs adoptés au cours des négociations de Contadora.

106. La réponse est négative car ce qu'il a fait, c'est demander plus d'armes, plus de pouvoir politique et une rigidité structurelle toujours plus grande.

107. Je n'ai mentionné ces problèmes intérieurs du Nicaragua que dans le but de montrer comment ils dépassent ses frontières, en nous affectant sensiblement tous, en portant atteinte à nos intérêts dans le développement de nos institutions démocratiques qui essaient de mettre en œuvre nos plans de développement pour répondre aux besoins vitaux de notre population. Le Honduras est le premier à appuyer la négociation multilatérale au sein du Groupe de Contadora pour trouver une solution négociée et pacifique aux problèmes de la région dont le principal foyer se trouve au Nicaragua.

108. Les ministres des relations extérieures du Costa Rica et du Honduras se sont réunis à Tegucigalpa il y a quelques jours et ont publié, le 26 mars, une déclaration commune dont je voudrais citer l'extrait pertinent suivant :

“Ils ont convenu que le système démocratique, représentatif et pluraliste est l'unique système de développement politique qui garantisse l'exercice effectif de la liberté et le plein respect des droits de l'homme. C'est pourquoi ils ont réaffirmé la ferme volonté des deux gouvernements de favoriser et de renforcer la démocratie dans la région. Ils ont réaffirmé la décision de leurs gouvernements de rechercher un règlement pacifique, global et régional de la crise en Amérique centrale et ils ont déclaré nécessaire de faire tous les efforts possibles pour que les pays de la région trouvent enfin la voie de la démocratie politique, économique et sociale. Ils ont attiré l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de trouver les moyens appropriés de garantir la sécurité de la région centraméricaine, fondée sur les principes de la non-intervention, du rejet de la menace ou de l'emploi de la force et du recours à un processus pacifique pour résoudre les différends entre Etats, de même que sur l'urgence de mettre fin à

la course aux armements au moyen d'accords pleinement vérifiables qui permettraient d'établir un équilibre raisonnable des forces en Amérique centrale.”

109. Il n'y a pas d'exception dans la crise en Amérique centrale. Nous espérons que notre voisin s'acquittera des engagements de Contadora non seulement en ce qui concerne son processus politique interne mais aussi en ce qui concerne d'autres éléments vitaux qui doivent intervenir au niveau régional, en ce qui concerne le désarmement et les autres aspects militaires qui sont implicites dans les problèmes d'Amérique centrale.

110. Le groupe technique conjoint qui se réunit au niveau des ministres des affaires étrangères a qualifié l'attitude du Nicaragua vis-à-vis de Contadora et des séances qui devraient avoir lieu à l'heure actuelle au Panama, de boycottage et il a proposé que chaque question soit examinée dans l'instance appropriée. Et pourtant, nous avons su que le Nicaragua continuait d'insister pour que même la Commission chargée des questions économiques et sociales s'occupe d'abord de la question militaire et de la sécurité. En réalité, cette commission a des fonctions vitales dans le domaine économique et social étant donné que c'est là que se trouvent les causes véritables du conflit d'Amérique centrale. Il serait contre-productif de sous-estimer l'utilité de s'attaquer aux causes et non aux effets.

111. Les délégations du Honduras, du Costa Rica, du Guatemala et d'El Salvador qui se trouvent actuellement au Panama se voient empêchées par le Nicaragua de commencer leurs travaux. Il est inquiétant de voir que l'on cherche à donner la priorité à quelques-uns seulement, pour importants qu'ils soient, des 21 points contenus dans le document exposant les objectifs visés, ce qui empêche l'examen global et simultané de tous les problèmes de la région. Ma délégation se préoccupe aussi du fait que tous les pays qui ont offert leurs bons offices dans le cadre du Groupe de Contadora n'ont pas adopté l'attitude impartiale qui s'impose pour garantir le succès des négociations.

112. Depuis juillet 1983, le Nicaragua insiste pour que les négociations de Contadora donnent lieu à des accords partiels qui répondent à ses intérêts particuliers et qui visent pas à donner satisfaction au reste des pays de la région. Tout au long des négociations, l'attitude du Nicaragua a été unilatérale. Il a toujours insisté pour diviser les questions de sécurité en deux phases, ce qui répond uniquement à ses propres intérêts. Il prétend diviser ces phases de la façon suivante : tout d'abord, une action immédiate qui donnerait uniquement satisfaction au Nicaragua et, ensuite, une deuxième phase qui comprendrait les aspects de sécurité et d'intérêt commun à plus long terme.

113. En juillet 1983, lors de la troisième réunion de Contadora, le Nicaragua sur les activités en cours dans le

but de se faire passer encore une fois comme la victime. Le 9 septembre 1983, à la quatrième réunion de Contadora, les huit pays ont donné une réponse unanime aux prétentions du Nicaragua concernant l'aspect global du conflit centraméricain. C'est la raison pour laquelle le Nicaragua a dû accepter le Document exposant les objectifs visés qui devait servir de base à toutes les négociations effectuées à partir de ce moment-là. Cependant, alors que le Nicaragua s'était engagé à appuyer les 21 points contenus dans ledit Document, il a continué à boycotter les réunions de Contadora en les interrompant de septembre à janvier, période pendant laquelle il a cherché à porter cette question devant le Conseil de sécurité et même l'Assemblée générale pour la soustraire à la compétence du Groupe de Contadora. Ces intentions du Nicaragua vont à l'encontre de la résolution 38/10 de l'Assemblée générale elle-même a adoptée le 11 novembre dernier, selon laquelle les conflits d'Amérique centrale ne doivent pas se placer dans le contexte de l'affrontement Est-Ouest.

114. En novembre 1983, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains, dont le siège est à Washington, il a été convenu de réunir le Groupe technique de Contadora à l'Ambassade du Panama, les 1^{er} et 2 décembre. Or cela n'a pas été possible, à cause de la même tactique dilatoire du Nicaragua, qui a proposé un acte d'engagement relatif aux aspects militaires et de sécurité, tactique qui se reflète d'ailleurs fidèlement dans le projet de résolution que ce pays a proposé ici, qui est sélectif et qui ne tient compte que des intérêts de ce pays, ignorant les autres éléments liés au processus de paix régional et les objectifs approuvés par les pays d'Amérique centrale lors de la réunion conjointe des ministres des relations extérieures, qui a eu lieu au Panama en septembre dernier.

115. La cinquième réunion conjointe des ministres des relations extérieures a eu lieu les 7 et 8 janvier de cette année. La délégation du Nicaragua y a de nouveau présenté ses intérêts unilatéraux en essayant de se servir de Contadora à ses propres fins. Toutefois, à cette réunion, la décision a été prise de créer trois commissions sur la base du document contenant les mesures à prendre pour assurer l'exécution des engagements assumés dans le Document exposant les objectifs visés [S/16262, annexe I, appendice]. J'ai déjà indiqué en détail au Conseil que ces trois commissions s'occupent, la première, des questions politiques; la deuxième, des questions de sécurité; et la troisième, des questions économiques et sociales.

116. Comme nous l'avons déjà dit ici et en d'autres occasions, tout cela est conforme à l'attitude constante du Nicaragua, qui est de créer une crise dans les négociations de paix et d'en finir ainsi avec cette instance sous-régionale dans le but de faire intervenir l'Organisation des Nations Unies dans ce conflit.

117. C'est au nom d'un pays d'Amérique centrale que nous prenons la parole aujourd'hui pour que notre voix, qui est celle d'un Etat qui a participé activement au rétablissement de la paix régionale, soit écoutée avec toute l'attention qu'elle mérite. On a entendu ici de multiples déclarations d'appui au processus de Contadora. S'il existe vraiment la conviction que Contadora est quelque chose de constructif, il faut bien se rendre compte qu'appuyer les intérêts unilatéraux du Nicaragua dans les termes du projet de résolution qui figure dans le document S/16463 reviendrait à appuyer la façon d'agir de ce pays dans le contexte des négociations de Contadora. Or cette façon d'agir comporte la grave possibilité de la destruction de Contadora — la destruction d'un processus qui est encouragé par la communauté internationale, qui est l'orgueil de l'Amérique latine, qui incarne la maturité et la responsabilité de nos peuples qui veulent résoudre eux-mêmes leurs propres problèmes et qui incarnent également l'espoir des Centraméricains de régler de façon pacifique la situation délicate dans laquelle ils se trouvent. Appuyer ce projet de résolution engage la responsabilité historique que les membres du Conseil doivent prendre et ils doivent y réfléchir avec la plus grande attention. Car il ne s'agit pas d'un appui politique au Nicaragua; il s'agit de se prononcer ici sur l'avenir même du processus de négociation de paix, sur l'avenir de l'Amérique centrale.

118. Il convient d'appeler l'attention du Conseil sur les paroles prononcées par le Secrétaire général, dont fait état en première page le journal *La Estrella* de Panama du 3 mars, c'est-à-dire il y a moins de 24 heures, selon cet article : "Dr Javier Pérez de Cuéllar a qualifié d'extrêmement encourageant le rapport du Ministre des affaires étrangères du Panama" sur les démarches en faveur de la paix du Groupe de Contadora et "ce qu'il faut éviter, c'est le vide diplomatique car cela est une invitation à l'aventurisme".

119. Ignorer cet appel aurait des conséquences irréparables pour l'avenir des négociations de paix en Amérique centrale. Le Nicaragua devrait, lui aussi, abandonner l'attitude qu'il a adoptée jusqu'à présent, car cela fait double emploi avec l'effort international et cela crée un parallélisme d'instances puisque l'on veut, une fois de plus, saisir le Conseil de sécurité alors qu'il y a le Groupe de Contadora, qui dispose d'une commission spéciale chargée des questions de sécurité des pays de la région et qui bénéficie de l'appui de la communauté internationale manifesté ici et en d'autres occasions. Si le Nicaragua persiste dans son attitude, il disqualifiera l'instance de négociation qu'offre le Groupe de Contadora qu'il faut chercher à renforcer et non à remplacer.

120. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique populaire lao. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

121. M. KITTIKHOUN (République démocratique populaire lao) : Monsieur le Président, ma délégation se réjouit profondément de vous voir présider la réunion du Conseil pour ce mois. La sagesse et le brio qui vous caractérisent sont autant de gages de succès pour cette réunion très importante de notre Conseil. Ma délégation tient également à remercier le représentant du Pérou pour la manière habile et courtoise dont il a dirigé les travaux difficiles et délicats de notre Conseil lors du mois écoulé. Nous nous permettons, en dernier lieu, d'exprimer notre reconnaissance à tous les membres du Conseil d'avoir bien voulu accéder à notre demande de prendre part à ce débat qui touche essentiellement à la paix et à la sécurité de l'Amérique centrale et du monde.

122. Comme nous le savons fort bien, c'est la sixième fois que le Nicaragua se voit contraint de demander la réunion d'urgence du Conseil pour examiner les menées agressives de plus en plus intensives d'une grande puissance, membre permanent du Conseil de sécurité, contre son pays et son peuple dans les domaines politique, économique et militaire. Vendredi dernier [2525^e séance], nous avons suivi avec beaucoup d'inquiétude la déclaration circonstanciée et émouvante du représentant du Nicaragua au sujet de la nouvelle phase de l'agression de cette grande puissance contre le peuple de Sandino. En effet, au cours de ces derniers mois, l'on a été témoin d'un renforcement sans précédent de la présence militaire américaine dans cette région non moins névralgique du monde. Avec l'envoi, par le Gouvernement des Etats-Unis, de milliers de soldats au Honduras, le redéploiement de navires et porte-avions de guerre et la multiplication de dispositifs d'espionnage aériens, le monde a ainsi assisté à une grande exposition d'un arsenal de guerre extrêmement inquiétant.

123. Au cours de ces dernières semaines mêmes, plusieurs des installations économiques et militaires de la République du Nicaragua étaient l'objet d'attaques de la part du Gouvernement des Etats-Unis, qui a utilisé des avions, des hélicoptères et des vedettes dans le cadre d'une quasi-guerre aérienne. Phénomène plus inhumain, dans cet effort de guerre, l'on est allé jusqu'à poser des mines dans les principaux ports du Nicaragua. Cet acte grave et contraire au droit international, que le Bureau de coordination des pays non alignés a condamné et qui a déjà causé plusieurs victimes parmi des innocents, constitue une entrave dangereuse à la liberté de navigation internationale. Avec un tel comportement, le monde devrait pouvoir déceler certains des mobiles réels et profonds qui ont amené le Gouvernement américain à ne pas se joindre à la communauté internationale dans l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, cet acquis monumental des peuples qui prône façon implacable la liberté de la navigation internationale.

124. Parallèlement à ses propres activités hostiles au Nicaragua, le Gouvernement américain finance, organise

et arme les forces mercenaires somozistes qui, d'après certaines déclarations officielles de la Central Intelligence Agency (CIA), compteront bientôt 18 000 hommes armés, dans le but de venir à bout du gouvernement légal de ce pays, Membre de l'Organisation des Nations Unies et membre du Mouvement des pays non alignés.

125. Voilà la façon combien étrange dont l'on traite les affaires avec les pays ou peuples ayant opté pour un système socio-politique qui n'est pas de son goût.

126. Pour donner raison à sa politique interventionniste, le Gouvernement des Etats-Unis a, sans honte, taxé le Nicaragua, ce pays révolutionnaire de Sandino, de déstabilisateur de la région. Sans vouloir trop épiloguer sur le but connu de cette incantation douteuse, je prendrai la liberté, à la manière du représentant de la République islamique d'Iran quand il intervenait au cours de l'examen de la plainte libyenne contre cette même grande puissance [2523^e séance], de composer deux phrases et de laisser le soin à la bonne conscience du Conseil d'en choisir la plus honnête, la plus réaliste et, certainement, la plus acceptable.

“Premièrement : [Le Nicaragua] est à l'origine de tous les problèmes internationaux qui se posent en Amérique centrale et en Amérique latine. Deuxièmement : Les Etats-Unis sont à l'origine de tous les problèmes internationaux qui se posent en Amérique centrale et en Amérique latine”.*

127. L'on pourrait sans doute, par des propos extravagants, noyer jusqu'au cou ses propres compagnons ou adeptes, mais l'entreprise serait nettement plus difficile, s'agissant de s'évertuer à tromper l'opinion mondiale à travers des déclarations fantaisistes, non fondées et totalement irréalistes du type de celles que nous avons entendues, tout au début de ce débat, de la bouche de la délégation américaine.

128. Au demeurant, cette incantation n'est nullement nouvelle. Le monde se rappelle qu'avant de l'agresser brutalement, le Gouvernement américain avait considéré la petite île de la Grenade comme une menace pour sa sécurité.

129. La propagande antinicaraguayenne, fort malheureusement, ne s'est pas arrêtée là; l'on est allé jusqu'à affirmer sans scrupule que les forces rebelles anti-sandinistes se sont basées à l'intérieur même du territoire nicaraguayen. Ce faisant, l'on essayait, comme à l'accoutumée bien qu'en vain, de faire croire au monde que le Nicaragua fait effectivement face à une crise purement interne.

* Cité en anglais par l'orateur.

130. N'ayant aucune intention d'abuser de sa patience, nous estimons qu'il serait intéressant de faire part au Conseil d'un manifeste signé par plusieurs personnalités et dirigeants politiques honduriens, parmi lesquels l'ancien Président Ramón Cruz, tel que nous l'a rapporté l'agence France Presse le 24 mars 1984. Dans ce manifeste, les signataires appellent, entre autres, à ce que l'on s'oppose à la volonté américaine d'implanter une base permanente pour continuer à entraîner des soldats non honduriens — notamment les opposants nicaraguayens. De ce manifeste, naturellement, l'impérialisme est les autres détracteurs du Nicaragua n'ont fait aucune mention.

131. Le monde sait pertinemment que les problèmes de l'Amérique centrale existent et qu'il convient de les résoudre d'urgence. Pour sa part, le Nicaragua, dans sa sagesse, a généralement accueilli de façon favorable les initiatives de paix venant de pays tiers, et notamment celles du Groupe de Contadora qui visent une solution politique des problèmes de la région. A cet égard, le Bureau de coordination des pays non alignés, dans son communiqué publié le 15 mars dernier [S/16422, annexe] s'est félicité du ferme attachement du Nicaragua à la paix, dont témoignent les initiatives les plus récentes de ce pays, et a de nouveau proclamé sa solidarité avec le Gouvernement de reconstruction nationale et le peuple du Nicaragua dans la lutte qu'ils mènent pour protéger leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur droit à l'indépendance.

132. Quant au Gouvernement des Etats-Unis, contrairement à la politique de paix pour laquelle il prétend opter, il ne se soucie que de renforcer ses dispositifs militaires dans la région et poursuit intensément ses attaques aériennes et maritimes contre le Nicaragua.

133. Ma délégation a appris avec indignation les nouvelles de l'Agence France Presse en date du 1^{er} avril, qui nous informent qu'un certain ancien commandant en chef de l'armée du Honduras a fait parvenir à la Commission Kissinger un document recommandant une intervention militaire au Nicaragua pour résoudre le conflit en Amérique centrale. Tel est le complot que les forces impérialistes et leurs hommes de main envisagent de fomenter en vue de neutraliser le vaillant peuple du Nicaragua.

134. Devant cette situation grave, les efforts de paix du Groupe de Contadora sont à rude épreuve et le danger de confrontation armée dans cette région troublée est devenu réalité. Il incombe, par conséquent, à la communauté internationale, à l'Organisation des Nations Unies et, notamment, au Conseil de sécurité, qui a le rôle de garant de la paix mondiale, de condamner le minage des principaux ports nicaraguayens et d'exiger du Gouvernement des Etats-Unis qu'il mette fin à sa politique belliqueuse en Amérique centrale et accepte qu'une solution politique soit trouvée aux problèmes de la région.

135. En conclusion, nous voudrions exprimer notre ferme conviction que le peuple du Nicaragua, fort de la tradition de lutte révolutionnaire héroïque, sous la direction du Front sandiniste de libération nationale, sera à même de mettre en échec toutes les manœuvres d'agression impérialistes. Notre peuple est entièrement solidaire du peuple nicaraguayen frère dans sa juste lutte pour défendre son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale jusqu'à la victoire totale.

136. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le représentant de la Tchécoslovaquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

137. M. KOVAČIČ (Tchécoslovaquie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier, ainsi que tous les membres du Conseil de sécurité, de l'occasion qui m'est donnée de parler au nom de la délégation tchécoslovaque sur le problème important qui figure à l'ordre du jour du Conseil et qui nous inquiète profondément. Ce problème est constitué par les actes continus et toujours plus intenses d'agression, de terreur et de provocation contre le Nicaragua. Il s'agit de l'escalade des actes illégaux et hostiles organisés, financés et même exécutés directement par les Etats-Unis contre un Etat d'Amérique centrale indépendant, non aligné et épris de paix. Il s'agit de l'escalade d'une guerre non déclarée par les Etats-Unis d'Amérique contre le Nicaragua.

138. M. Javier Chamorro Mora, représentant du Nicaragua, a informé le Conseil de l'ampleur de l'agression des Etats-Unis contre le Nicaragua et des moyens que choisit le gouvernement du président Reagan pour faire plier le peuple nicaraguayen devant son diktat et pour renverser l'orientation progressiste du développement socio-économique du pays. Il a fourni des informations sur l'escalade sans précédent de la présence militaire américaine en Amérique centrale, avec l'organisation quasi perpétuelle d'exercices militaires, le grand déploiement de navires de guerre et d'avions d'espionnage des Etats-Unis, alors qu'on tire avantage à cet effet du territoire et de la capacité militaire de certains Etats voisins.

139. Le représentant du Nicaragua a informé le Conseil de l'escalade des actions terroristes contre des objectifs militaires et économiques au Nicaragua, organisées dans le cadre des efforts des Etats-Unis visant à déstabiliser ce pays. Il l'a informé du recrutement de mercenaires dans les rangs des partisans de Somoza et autres contre-révolutionnaires et criminels financés par les fonds de la CIA et d'autres organismes du Gouvernement des Etats-Unis. Il a également mentionné les actes de piraterie aérienne et maritime et les actes de terrorisme inspirés, voire contrôlés directement par Washington. Il a présenté des faits qui montrent à l'évidence le rôle de premier plan joué par les

Etats-Unis, la CIA en particulier, dans le minage des principaux ports du Pacifique et de l'Atlantique du Nicaragua, activités dirigés non seulement contre le peuple et le Gouvernement du Nicaragua, mais aussi contre la navigation, les communications et le commerce internationaux.

140. La situation alarmante dépeinte par le représentant nicaraguayen ne laisse aucun doute : le Gouvernement des Etats-Unis est derrière les actes d'agression et de violence dirigés contre le Nicaragua. Il est responsable des incalculables dommages causés, tant en termes humains que matériels, au peuple nicaraguayen par l'escalade de l'agression.

141. Il s'agit d'actes condamnés sans équivoque par la Charte, document essentiel de l'Organisation, par la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies¹, par la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats² et par les normes du droit international.

142. Il s'agit d'actes qui sont en totale contradiction avec les importantes résolutions de l'Organisation, comme par exemple la résolution 38/10 de l'Assemblée générale et la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité, adoptées à l'unanimité. Ce sont des actes, condamnés à juste titre lors des réunions historiques des ministres des affaires étrangères des pays non alignés tenues au Nicaragua, par le Sommet de New Delhi du Mouvement non aligné et par les sessions du Bureau de coordination du Mouvement qui ont suivi.

143. L'agression des Etats-Unis contre le Nicaragua est critiquée et condamnée par de larges segments de l'opinion publique internationale ainsi que par un nombre croissant de personnalités politiques aux Etats-Unis mêmes. Le refus de l'actuel Gouvernement des Etats-Unis de reconnaître le caractère illégal des actes commis contre le Nicaragua et d'entendre les voix de la résistance opiniâtre, provoque de lourds dommages pour le peuple nicaraguayen, constitue une grave menace pour la paix en Amérique centrale et sabote les efforts de paix entrepris par le Nicaragua, les autres Etats d'Amérique latine et le Groupe de Contadora.

144. L'agression et la terreur contre le Nicaragua ne sont pas un phénomène isolé dans la stratégie des Etats-Unis en matière de politique étrangère. Washington pratique une politique de chantage et de diktat dans d'autres parties du monde aussi, proclamant arbitrairement des sphères dites d'intérêt vital pour les Etats-Unis. Le Gouvernement américain n'hésite pas à recourir à la force armée pour réprimer des mouvements de libération révolutionnaire et pour imposer sa volonté à des Etats indépendants. C'a été l'intervention contre la Grenade, les pressions exercées contre Cuba, la Syrie et la Libye, les événements au Liban, la

présence militaire croissante des Etats-Unis dans l'océan Indien, le golfe Persique et la Méditerranée, le réarmement forcené sur terre, sur mer et dans l'espace extra-atmosphérique avec, entre autres, le déploiement de nouvelles armes américaines de première frappe sur le territoire de trois Etats d'Europe occidentale. Ce sont ces actes d'intimidation, ces pressions et cette agression débridée dont se rendent coupables les forces réactionnaires de l'impérialisme, avec à leur tête les Etats-Unis, qui ont causé la grave détérioration de l'ensemble de la situation internationale.

145. Le peuple tchécoslovaque et le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque sont profondément indignés par les actes d'agression et de terrorisme dirigés contre un Nicaragua amical. Ils appuient résolument la révolution populaire sandiniste et la lutte que mène le peuple nicaraguayen pour assurer ses conquêtes révolutionnaires et la défense de son indépendance et de son droit légitime au développement économique et social de sa nation. Ils se déclarent pleinement solidaires du peuple du Nicaragua. Ils se félicitent des initiatives du Gouvernement du Nicaragua et des efforts soutenus pour parvenir à la paix et au règlement pacifique et équitable de la situation de conflit qui règne en Amérique centrale et dans la région des Caraïbes, ceux du Groupe de Contadora, entre autres. Ils condamnent résolument les activités de déstabilisation, les pressions et l'agression armée contre le Nicaragua et exigent qu'elles cessent immédiatement. Tout cela, le Ministre fédéral des affaires étrangères de mon pays l'a clairement exprimé dans sa déclaration du 30 mars 1984.

146. Qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que les conclusions auxquelles le Conseil de sécurité parviendra dans l'exercice de son noble mandat tendront à la réalisation de cet objectif.

147. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le représentant du Guatemala. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

148. M. FAJARDO-MALDONADO (Guatemala) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord, au nom de ma délégation, vous féliciter sincèrement pour votre accession à la présidence. Nous sommes certains que, sous votre conduite, les travaux du Conseil seront couronnés de succès. Je tiens également à dire ma reconnaissance au représentant du Pérou, M. Javier Arias Stella, pour la façon remarquablement efficace dont il a dirigé les travaux délicats du Conseil durant son mandat.

149. Ma délégation a suivi avec intérêt et préoccupation le débat qui s'est à nouveau ouvert sur la situation délicate en Amérique centrale au sein de cette importante instance des Nations Unies. Nous avons écouté les interventions

et les déclarations des diverses délégations et nous nous inquiétons de constater qu'avec cette demande de convocation du Conseil de sécurité, pour discuter de la crise en Amérique centrale, notre région se trouve entraînée dans le tourbillon interminable du classique affrontement Est-Ouest et que les efforts entrepris dans le cadre du Groupe de Contadora s'en trouvent gravement compromis. Voilà pourquoi le Guatemala, en tant que membre de la famille centraméricaine, directement touché par la crise régionale et conscient des liens historiques qui unissent les pays de la région autant que de la nécessité de préserver et de renforcer ces liens par le règlement pacifique des différends régionaux, estime de sa responsabilité d'exposer le point de vue du Gouvernement du Guatemala devant cette importante instance des Nations Unies. Il espère ainsi pouvoir contribuer à une solution pacifique, politique et négociée en Amérique centrale.

150. Mon pays, en tant que membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, a accepté et respecte les principes qui ont inspiré sa création et qui sont contenus dans la Charte, et il y adhère. En particulier, nous tenons à souligner, parmi ces principes, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le respect de l'égalité souveraine des Etats, le règlement pacifique des différends internationaux, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de quelque Etat que ce soit, l'autodétermination des peuples, la non-intervention ou la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le droit à la libre navigation et au commerce dans les eaux internationales, comme le prévoit la résolution 540 (1983) du Conseil de sécurité à propos d'une autre situation. De même, le Guatemala adhère aux 21 objectifs de Contadora qui ont été convenus en septembre de l'année dernière [S/16041, annexe], et parmi lesquels on peut signaler également l'interdiction du terrorisme et de la subversion, comme base d'une solution globale négociée en Amérique centrale.

151. En raison de tous ces principes et de sa profonde vocation centraméricaniste, mon pays est resté en marge du problème de l'armement et de l'exportation de groupes armés et nous espérons poursuivre cette politique afin de contribuer de façon constructive à la recherche d'une solution pacifique à la situation actuelle que traversent les pays d'Amérique centrale. C'est pourquoi nous pensons et soulignons que le processus de Contadora est l'instance régionale choisie et qu'il faut renforcer. Mon pays est certain que c'est là où nous, citoyens d'Amérique centrale, devons rechercher, de façon constructive et de bonne foi, les solutions aux divergences et problèmes qui nous affectent aujourd'hui.

152. Mon pays élève sa voix en ce moment pour lancer un appel aux citoyens de l'Amérique centrale pour que, dans le cadre de Contadora, l'on continue à travailler avec volonté politique et patience pour réaliser la coexistence

pacifique et régler nos différends. Renforçons cette initiative de paix que nous offrent les pays frères d'Amérique latine, membres du Groupe de Contadora, et ne permettons pas que les conflits hégémoniques et extra-continentaux étrangers à nos intérêts, et qui ne contribuent nullement à notre développement, nous utilisent dans l'affrontement permanent qui est le leur.

153. Le gouvernement de mon pays tient enfin à réaffirmer son appui au Groupe de Contadora; il appuie entièrement la résolution 38/10 de l'Assemblée générale et espère que le Conseil de sécurité contribuera aux efforts de paix qui se déroulent dans cette instance. Le problème est un problème de l'Amérique centrale et de l'Amérique latine; c'est un problème global qui doit être négocié; c'est à nous de le régler, et l'Organisation des Nations Unies doit y contribuer en créant les conditions appropriées qui permettront d'instaurer une paix durable dans cette région.

154. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Afghanistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

155. M. ZARIF (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] : Au début de la semaine, j'ai eu l'occasion de vous féliciter très chaleureusement, Monsieur le Président, de votre accession aux hautes fonctions de Président du Conseil de sécurité. Je voudrais, cependant, vous exprimer notre admiration et vous remercier pour la façon brillante dont vous avez jusqu'à présent dirigé les travaux du Conseil.

156. La situation déjà tendue en Amérique centrale a pris un tour encore plus inquiétant. La principale cause de cette évolution dangereuse c'est, comme toujours, l'intensification de l'intervention impérialiste des Etats-Unis dans les affaires intérieures des pays de la région.

157. Au Nicaragua, l'intervention des Etats-Unis se déroule pratiquement sur tous les fronts. L'intervention armée qui, à un moment donné, avait pris la forme de provocations isolées et d'actions de subversion occasionnelles contre les villages frontaliers du Nicaragua par les bandits de l'ancienne Garde nationale somoziste, s'est maintenant transformée en une guerre non déclarée à grande échelle lancée par une légion de mercenaires de la CIA, qui est hautement organisée, bien entraînée et complètement équipée d'armes perfectionnées, lourdes et légères. Les mercenaires de la CIA ont envahi le Nicaragua à partir du Nord, du Sud, de la côte Atlantique et de la côte Pacifique. Ils ont choisi comme cibles des villages sans défense, des plantations agricoles, des institutions publiques, telles que les écoles et les hôpitaux, et les installations économiques. Ils déplacent par la force les villageois, détruisent leurs maisons et brûlent leurs ré-

coltes. Pour commettre ces actes d'agression, ils utilisent continuellement des vedettes rapides à moteur puissant, des hélicoptères et des petits avions.

158. Les pressions économiques qui avaient commencé avec l'arrêt, par le Gouvernement Reagan, de toute aide économique des Etats-Unis au Nicaragua ont maintenant atteint le niveau de blocus économique général.

159. Associée à tout cela, se trouve la guerre psychologique et de propagande menée à tous les niveaux pour discréditer les progrès révolutionnaires du peuple nicaraguayen.

160. Les modestes espoirs de stabilisation et de tranquillité dans la région, qu'avaient suscités les efforts et les propositions du Groupe de Contadora, se sont estompés à la suite de l'attitude négative adoptée par le Gouvernement des Etats-Unis et des pressions qu'il a exercées sur ses laquais régionaux.

161. La situation a pris dernièrement une nouvelle dimension particulièrement dangereuse à la suite du minage des eaux territoriales nicaraguayennes autour des ports maritimes importants de Corinto et Sandino. Des mines ont en effet été posées sur une ceinture de 50 kilomètres traversant le lac Nicaragua, depuis le fleuve Sapoa jusqu'à la ville de Colón et ont déjà détruit ou endommagé 10 cargos et des bateaux de pêche. Parmi les navires endommagés se trouvaient des bâtiments battant pavillon panaméen, soviétique, libérien, japonais et hollandais. Le minage des eaux territoriales du Nicaragua par les mercenaires de la CIA non seulement constitue un acte d'intervention et d'agression contre ce pays, mais aussi fait peser un grave danger sur la navigation internationale. La communauté internationale doit condamner avec force cet acte flagrant d'agression des Etats-Unis contre le Nicaragua.

162. L'Organisation pour la paix, l'amitié et la solidarité de la République démocratique d'Afghanistan a publié une déclaration sur l'escalade récente de la sale guerre non déclarée que les Etats-Unis mènent contre le Nicaragua, dans laquelle elle condamne fermement le Gouvernement américain pour ses actes d'agression et renouvelle son plein appui et l'expression de sa solidarité au peuple fraternel du Nicaragua qui lutte pour défendre son indépendance, sa souveraineté, son intégrité territoriale et les réalisations obtenus grâce à sa révolution.

163. Le Gouvernement et le peuple de la République démocratique d'Afghanistan partagent pleinement les inquiétudes légitimes du peuple et du Gouvernement nicaraguayens dont le représentant, M. Chamorro Mora, a parlé avec éloquence au Conseil.

164. Nous exigeons qu'il soit mis fin aux ingérences et aux interventions impérialistes dans les affaires inté-

rieures du Nicaragua et des autres pays de la région. Le Conseil de sécurité doit adopter des mesures appropriées pour qu'il soit mis un terme aux actes d'agression des Etats-Unis contre le Nicaragua. Aucun effort ne doit être négligé pour raviver le processus des contacts diplomatiques mis sur pied par le Groupe de Contadora afin de trouver une solution pacifique et durable aux problèmes de la région.

165. Pour conclure, je voudrais, Monsieur le Président, vous remercier et, par votre intermédiaire, remercier les membres du Conseil, d'avoir bien voulu permettre à ma délégation de participer au débat du Conseil sur la question dont il est saisi.

166. Sir JOHN THOMSON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, bien que comme un ou deux de nos voisins et comme moi-même vous ayez le handicap de représenter un pays dont le nom ne commence pas par la lettre "P", mais par la lettre "U", vous avez déjà su créer un excellent exemple en demandant aux orateurs d'être brefs dans leurs expressions de félicitations. Je vous félicite donc chaleureusement pour ce que vous avez déjà fait et pour ce que vous ferez et je renouvelle ce que j'ai dit il y a quelques jours au sujet de la façon habile dont notre collègue péruvien a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

167. Je dois m'excuser auprès de mes collègues du Conseil pour l'heure tardive à laquelle je fais cette déclaration ainsi qu'auprès des interprètes et des traducteurs pour le caractère plus ou moins impromptu de celle-ci. La déclaration que j'avais préparée et que je devais prononcer soit ce soir soit demain n'est plus tout à fait pertinente, ce qui me crée certaines difficultés dont je vous demande de m'excuser. Les difficultés que je rencontre proviennent des tout derniers amendements apportés au projet de résolution qui a été soumis hier soir je crois. Ces amendements motivent, je le répète, mon intervention impromptue.

168. Ces amendements sont très simples; il y en a deux : l'un concerne le dernier alinéa et l'autre le paragraphe 1. Ma délégation trouve que l'un et l'autre ont du bon et du mauvais, mais elle estime qu'ils sont de toute façon maladroits.

169. Je ne rencontre aucune difficulté avec les paragraphes amendés tels qu'ils apparaissent dans le texte dont nous sommes saisis. Je tiens à préciser clairement que le Royaume-Uni déplore le minage des eaux nicaraguayennes. La responsabilité du minage a été revendiquée par deux organisations qui ont déclaré être en opposition avec le Gouvernement nicaraguayen. Le minage a déjà causé des dommages à des navires marchands de plusieurs pays et fait des blessés parmi leurs hommes d'équipage. Notre position est bien connue et constante : en tant que nation maritime, nous restons attachés à la liberté de navigation,

notamment au passage inoffensif dans la mer territoriale et à l'accès aux ports étrangers aux fins de commerce pacifique. Nous déplorons toute menace qui pèse sur la navigation, quelle qu'en soit la forme et quel qu'en soit le lieu. Je réaffirme notre adhésion à ce principe.

170. Cela dit — et je répète que c'est là une position claire, non ambiguë et ferme de la part de mon gouvernement — le Royaume-Uni estime néanmoins que le projet de résolution tel qu'il se présente n'est pas équilibré.

171. Il se peut que je me sois mépris ces derniers jours, mais je crois qu'à ce stade j'ai le droit de poser la question de savoir sur quoi porte le présent débat. L'ordre du jour adopté, selon l'usage, au début de la réunion, mentionne la lettre [S/16449] adressée au Président par notre collègue du Nicaragua, laquelle se lit comme suit :

“D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité tienne immédiatement une réunion à caractère d'urgence afin d'examiner la recrudescence des agressions dont est actuellement victime mon pays.”

Aucune précision n'est donnée quant aux actes d'agression; aucune référence spécifique n'est faite par exemple au minage, dans l'ordre du jour. Mais je pense que personne ne doute que le minage était l'une des questions que la délégation nicaraguayenne avait à l'esprit lorsqu'elle a envoyé sa lettre que le Conseil a adoptée en tant qu'ordre du jour.

172. Cependant, je crois que l'on peut dire que certaines délégations, y compris la mienne, ont cru que les mots dont je viens de donner lecture — “des agressions dont est actuellement victime mon pays” — se rapportaient à d'autres lettres récentes du Nicaragua. Par exemple, il y a eu d'autres lettres en date des 26, 27, 29 mars et du 2 avril. Si mes collègues veulent bien m'excuser, je vais citer brièvement quelques passages de ces lettres du Nicaragua pour expliquer mon impression, selon laquelle notre débat porte sur quelque chose de plus vaste que la question du minage.

173. Par exemple, la première de ces lettres, en date du 26 mars [S/16439], dit :

“J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

“Hier, le 25 mars 1984, à 3 h 30, un groupe de soldats honduriens, dont on n'a pu établir le nombre, a attaqué depuis le territoire hondurien les unités de l'armée populaire sandiniste qui se trouvaient à 5 kilomètres au sud-ouest de Somotillon et a effectué 40 tirs à l'aide de mortiers de 81 mm. Cette attaque criminelle,

qui a duré entre 20 et 30 minutes, n'a fait heureusement aucune victime.”

174. La lettre suivante [S/16440] du 27 mars, contenait un communiqué du Coordonnateur du Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale, en date du 26 mars, qui comportait un grand nombre d'observations. C'est un document de deux pages, je ne le citerai donc pas dans sa totalité, mais, entre autres, l'on y dit :

“Cette situation, qui rend encore plus imminente la possibilité d'une intervention militaire des Etats-Unis en El Salvador et au Nicaragua, a entravé les efforts de paix...”

Dans un autre passage, il est demandé au Gouvernement des Etats-Unis que :

“1. Il cesse de renforcer sa présence militaire en Amérique centrale et retire les contingents qui, ces dernières semaines, sont venus rejoindre ceux qui y étaient déjà stationnés, ainsi que les dispositifs d'espionnage aériens, porte-avions et navires de guerre récemment envoyés dans la région;

“2. Il mette fin à toutes les manœuvres ou exercices militaires dans la région.

“3. Il renonce à intensifier la guerre larvée qu'il mène contre le Nicaragua en lançant des attaques aéronavales et en posant des mines dans les ports.

“4. Il retire la demande de crédit de 21 millions de dollars actuellement examinée par le Congrès des Etats-Unis.”

175. Mais lorsque nous en venons à la lettre du 29 mars [S/16448] nous trouvons une phrase dans le communiqué y figurant en annexe qui inquiète ma délégation. On y lit :

“Le Gouvernement nicaraguayen réaffirme une fois encore qu'il est prêt à continuer de lutter pour la paix dans la région centraméricaine et renouvelle son appel à la communauté internationale pour l'inviter à procurer au Nicaragua les moyens techniques et militaires qui lui sont nécessaires pour se défendre contre le terrorisme déchaîné par le Gouvernement des Etats-Unis.”

176. Nous en venons ensuite à la lettre du 2 avril [S/16457], où il est dit :

“J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

“Le 29 mars 1984, à 2 h 5, des forces de l'armée hondurienne dont on n'a pu déterminer l'importance ont lancé, à partir du Honduras, une attaque contre le

secteur de Catarina, à 3 kilomètres au sud-ouest du lieu-dit La Ceiba, et à 5 kilomètres à l'ouest de Somo-tillo. Cette agression criminelle, au cours de laquelle des fusils et des mortiers de 81 mm ont été utilisés, n'a fort heureusement fait aucune victime."

177. Je crois que les extraits des lettres que j'ai cités autorisent ma délégation à penser que le débat portait sur une question plus large que celle du minage, aussi grave que soit ce problème, et j'étais persuadé plus encore que tel était le cas en entendant la déclaration liminaire du représentant du Nicaragua. Cette déclaration portait sur des questions qui ne nous sont que trop familières malheureusement puisque le Conseil en a déjà débattu à plusieurs occasions. Mais entre autres, sa déclaration contenait, si je compte bien, neuf pages de plaintes avant que l'on en arrive à la question du minage.

178. Une fois de plus, je tiens à déclarer que ma délégation pensait que le présent débat portait sur les problèmes de l'Amérique centrale, tels qu'ils ont été exposés par le Nicaragua. Mais nous pensions aussi que les autres pays d'Amérique centrale, d'autres pays étroitement intéressés et d'autres membres du Conseil auraient quelque chose à dire pour contribuer à ce débat, et cela a été le cas : nous avons entendu nombre de déclarations au cours de ce débat.

179. Sur quoi des déclarations ont-elles porté ? Elles ont porté sur une large gamme de questions internationales. Un orateur a été jusqu'à mentionner ce soir le déploiement des missiles en Europe. Mais on a également beaucoup parlé des relations des Etats-Unis avec l'Amérique centrale, des relations entre les Etats d'Amérique centrale, des relations entre l'Amérique centrale et les quatre pays du Groupe de Contadora. On a parlé de l'importance de divers principes : l'Article 2 de la Charte, par exemple, qui interdit l'ingérence dans les affaires internes des autres pays et exige le règlement pacifique des différends. On a parlé de l'application de principes démocratiques à l'Amérique centrale. On a parlé du développement économique et social en Amérique centrale.

180. Donc, il me semble que ce n'est pas seulement l'ordre du jour que nous avons adopté mais les discours que nous avons entendus qui nous ont amenés à penser que nous examinions le problème de l'Amérique centrale en général. Par exemple, dans la déclaration liminaire, nous avons entendu ce qui suit de notre collègue du Nicaragua :

"D'autre part, nous sommes entièrement convaincus que notre région vit des moments extrêmement critiques et difficiles qui peuvent, à tout moment, dégénérer en conflit dont les conséquences seraient grave." [Voir 2525^e séance, par. 26.]

En fait, ma délégation estime qu'il s'agit là d'une description assez précise de la situation. Il nous semble que cela devait vraiment être l'objet de notre débat.

181. La déclaration du représentant du Nicaragua a été suivie d'une déclaration de la représentante des Etats-Unis qui traitait d'un grand nombre de questions qui, me semble-t-il, ne sont pas suffisamment reflétées — à supposer qu'elles le soient — dans le projet de résolution dont nous sommes saisis. Passant maintenant aux déclarations des autres parties au conflit, nous venons d'entendre ce soir une déclaration très importante du représentant du Honduras, qui contient des informations que ma délégation n'est pas en mesure de vérifier ou de démentir, à savoir qu'un grand nombre de troupes cubaines se trouveraient au Nicaragua, etc. Nous avons également entendu une déclaration de la délégation d'El Salvador, qui critiquait fortement l'un de ses voisins de l'Amérique centrale. Ce soir, nous avons entendu une déclaration du représentant du Costa Rica, où était signalée l'importance qu'il y a à ne pas saper le processus de Contadora et qui donnait à penser que ce processus était peut-être en train d'être entravé par la façon même dont se déroulait notre débat. Enfin, nous venons d'entendre une déclaration très importante du représentant du Guatemala.

182. Il me semble, à entendre toutes ces déclarations, que le Conseil tombe dans une habitude — qui, je le crains, est en train de s'incruster — qui consiste à aboutir à des résultats qui sont presque sans rapport avec notre débat. Je me demande s'il vaut la peine d'avoir des débats si après de longs débats nous arrivons à quelque chose qui n'a rien à voir avec ceux-ci.

183. Je répète que notre projet de résolution, selon ma délégation, ne correspond ni à l'ampleur du débat ni, en fait, au problème de l'Amérique centrale. Ma délégation estime que le projet de résolution dont nous sommes saisis y aurait gagné si le dernier alinéa du préambule et le paragraphe 1, tels qu'ils étaient libellés dans la version provisoire avaient été modifiés.

184. Les membres comprendront pourquoi j'ai commencé en disant que les changements apportés dans la version du projet de résolution qui vient d'être distribuée me placent dans quelques embarras. En effet, tels qu'ils sont rédigés ils sont acceptables pour ma délégation, mais le libellé initial du texte provisoire aurait, pensons-nous, été amélioré si au dernier alinéa du préambule —

"Notant aussi avec une vive préoccupation le minage des ports du Nicaragua et d'autres attaques, ainsi que les actes hostiles ouverts et clandestins et les menaces contre le Nicaragua," —

l'on avait ajouté "et d'autres pays d'Amérique centrale".

185. De même, dans le paragraphe 1 de la version provisoire, où l'on demandait "la cessation immédiate de toutes les menaces, de toutes les attaques et de tous les actes hostiles ouverts et clandestins contre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Nicaragua", nous aurions préféré que l'on ne dise pas seulement du Nicaragua", mais des "Etats d'Amérique centrale". Et il nous semblait, en effet, qu'il était très pertinent de demander la cessation immédiate de toutes les menaces, de toutes les attaques et de tous les actes hostiles couverts et clandestins contre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de tous les Etats de l'Amérique centrale. Il m'est difficile de comprendre comment une délégation représentée autour de cette table aurait pu s'y opposer; après tout c'est là un point sur lequel nous sommes tous d'accord, et ma délégation aurait préféré qu'on le dise.

186. Bref, il nous semble que l'on a tort de traiter uniquement de la question du minage, bien que l'on ait parfaitement raison de traiter de cette question. On a tort, je pense, de traiter des intérêts d'un seul des pays en cause dans la situation en Amérique centrale.

187. Monsieur le Président, je voudrais rappeler la déclaration que votre prédécesseur a faite en notre nom à tous la semaine dernière sur une autre question [2524^e séance], concernant également un problème très grave: l'utilisation d'armes chimiques, qui a été vérifiée par un groupe d'experts du Secrétaire général. Mais lorsque nous en avons discuté et lorsque nous nous sommes mis d'accord sur la déclaration faite par votre prédécesseur, nous avons placé la question dans le contexte de la situation d'ensemble qui s'était produite là-bas. J'aurais voulu faire de même en cette occasion.

188. Toujours à cette même fin, nous nous heurtons à d'autres problèmes dans ce projet de résolution. Nous aurions voulu un texte plus équilibré. Le projet de résolution évoque la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité et la résolution 38/10 de l'Assemblée générale, mais il le fait sélectivement. Il me semble donc que le texte manque d'équilibre et nous pensons que le projet pourrait être amélioré d'une manière qui permettrait de recueillir un accord général autour de cette table. Par exemple, nous pensons que le projet de résolution y gagnerait s'il reflétait la résolution 38/10 de l'Assemblée de manière plus complète et plus précise en y ajoutant, par exemple, les paragraphes que je vais citer textuellement. Le sixième alinéa se lirait comme suit :

"Consciente de la nécessité de contribuer à instaurer la paix sur des bases solides pour permettre un processus démocratique authentique, le respect des droits de l'homme et le développement économique et social".

et le paragraphe 5 se lirait comme suit :

"Prend note avec satisfaction du fait que les pays de la région ont accepté de prendre des mesures tendant à instituer et, le cas échéant, à améliorer les régimes démocratiques, représentatifs et pluralistes qui garantissent la participation effective du peuple à la prise des décisions et assurer aux divers courants d'opinion le libre accès à des processus électoraux honnêtes et périodiques, fondés sur le respect intégral des droits du citoyen, en soulignant que le renforcement des institutions démocratiques est étroitement lié à l'évolution assurée et aux progrès obtenus en matière de développement économique et de justice sociale";

189. En outre, nous pensons que nous aurions reflété de façon plus appropriée non seulement les résolutions citées dans ce projet de résolution mais aussi les sages paroles prononcées récemment encore, le 28 mars, par le Président du Mexique, M. Miguel de la Madrid, reprises dans la déclaration du représentant du Mexique, selon lesquelles :

"il est possible que les pays proches de la région du conflit, véritablement soucieux de trouver une solution à des problèmes qui pourraient les engager eux-mêmes, jouent un rôle actif et important dans le rétablissement du dialogue et de la négociation, contribuant ainsi à alléger les tensions et à rétablir la paix. Il est également important que les pays directement ou indirectement en cause dans un conflit régional s'abstiennent d'agir d'une manière qui exacerbe les tensions, qu'ils renoncent à des aspirations d'hégémonie, et qu'ils ne se livrent pas à des actes d'ingérence ou de déstabilisation.

"..."

"L'Amérique latine a besoin d'une Amérique centrale stable et pluraliste, qui puisse s'insérer dans les systèmes de coopération et enrichir l'action commune de la région."

Ecoutez ! Ecoutez !

"Le chemin menant à cet objectif est, à l'évidence, le dialogue et la négociation, basés sur le respect des identités et les formes d'expression nationales. Ce chemin n'est certes pas celui de l'affrontement ou du conflit; il n'est pas non plus celui des actes de déstabilisation, de l'imposition de modèles conçus à l'extérieur par ceux qui croient connaître mieux que les Centraméricains eux-mêmes ce qu'ils veulent et ce qui leur convient." [Voir 2527^e séance, par. 76.]

C'est la voix authentique du seul membre du Groupe de Contadora qui, à ma connaissance, ait pris la parole au cours de ce débat et je crois que nous aurions pu essayer de refléter cette déclaration dans le projet de résolution.

190. Je sais que tous nous appuyons les deux résolutions que je viens de citer : la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité et la résolution 38/10 de l'Assemblée générale. Certes, il nous est toujours facile d'évoquer les résolutions précédentes; nous essayons tous et tout le temps de le faire. Mais je crois que nous devrions tenir spécialement compte des conditions dans lesquelles la résolution 38/10 de l'Assemblée a été négociée. Je me souviens que nous avons passé toute une matinée et l'heure du déjeuner assis à nous tourner les pouces alors que les délégations directement concernées négociaient ce texte, et un certain mécontentement se dessinait à mesure que nos estomacs se creusaient. Mais lorsqu'en fin de compte, elles sont arrivées avec un texte concerté qui a été adopté par acclamation, nous avons tous pensé que cela valait la peine et nous les avons applaudies. Et il me déplaît de penser que cette résolution, qui a été acceptée non seulement par le consensus des pays les plus directement intéressés à la question mais aussi par le consensus de toute l'Assemblée générale, puisse être en quelque sorte amoindrie par notre citation sélective et par le fait qu'elle n'est pas pleinement et équitablement reflétée.

191. J'en viens à ce qui est réellement mon point positif essentiel. En écoutant le débat, en lisant les discours prononcés pendant mon absence forcée, j'ai eu l'impression très nette que les déclarations faites avaient pratiquement quelque chose en commun : l'appui donné au processus de Contadora et aux 21 points du Document exposant les objectifs visés [S/16041, annexe]. Ce sont des questions très importantes qui, comme je l'ai dit, me semblent généralement acceptées non seulement par les membres du Conseil mais aussi par les membres de l'Assemblée générale qui ont été invités à parler ici et qui ont mis l'accent, par exemple, sur les élections libres, le pluralisme, le processus démocratique, les droits de l'homme, le développement économique et social. Il est certain que cela fait partie de l'ensemble du problème de l'Amérique centrale et doit être reflété dans le projet de résolution. Et, nous devons nous rappeler que nous ne traitons pas seulement d'un problème — parce que cela semble un peu abstrait — mais de peuples, et de peuples qui, depuis longtemps, ont beaucoup souffert. A mon avis personnel, malgré ce qui a été dit dans certaines déclarations, nous n'avons pas réellement à traiter ici d'un grand différend Est-Ouest — ce que nous finissons souvent par faire. Nous avons affaire à une situation beaucoup plus locale dans laquelle se trouvent malheureusement les peuples d'Amérique centrale mais à laquelle ils peuvent, je crois, faire face, et une fois de plus je voudrais mentionner la conclusion de la déclaration du Président du Mexique, que j'ai citée précédemment, qui a dit que les Centraméricains peuvent trouver des solutions centraméricaines.

192. Nous trouvons beaucoup d'éléments dans l'analyse que la représentante des Etats-Unis a citée au début du débat [2525^e séance] — le rapport Kissinger. Nous le trou-

vons très persuasif. On n'est pas nécessairement d'accord avec chaque mot, mais il y a beaucoup de choses dans ce rapport et je n'ai pas entendu une seule délégation exprimer un désaccord sérieux à son sujet.

193. Nous avons donc espéré que le Conseil aurait abouti à une résolution, à une déclaration présidentielle ou à une quelconque conclusion, à la fin du débat, qui aurait été constructive et non pas inspirée par un esprit de vengeance. Nous avons aussi espéré que tous les éléments que j'ai mentionnés seraient reflétés dans le projet de résolution, de manière à avoir réellement une déclaration équilibrée qui aurait rendu la tâche plus facile aux quatre pays du Groupe de Contadora dans l'exercice de leurs fonctions si importantes qui visent à mettre d'accord les cinq pays d'Amérique centrale.

194. Le projet de résolution, tel qu'il se présente, ne contient pas cet élément. Par conséquent, c'est fort déçue que ma délégation doit dire qu'elle s'abstiendra lors du vote.

195. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) Je prends maintenant la parole en ma qualité de représentant de la RÉPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIÉTIQUE D'UKRAINE.

196. Le Conseil de sécurité examine une question qui touche les aspects fondamentaux de la vie de chaque Etat ou peuple : le droit à une existence indépendante et souveraine dans la paix et la sécurité, sans ingérence extérieure dans ses affaires intérieures. Ce droit est consacré dans la Charte des Nations Unies et dans d'autres documents juridiques internationaux fondamentaux, et toute violation directe ou indirecte de ce droit aboutit inévitablement à l'anarchie dans les relations internationales.

197. Les déclarations prononcées par la majorité des délégations ont montré de manière convaincante que le Conseil de sécurité a justement affaire à ce genre d'anarchie puisqu'on ignore et on foule aux pieds les principes et les normes du droit international. Le gouvernement actuel du Nicaragua ne plaît pas aux Etats-Unis et les représentants de ce pays l'ont souvent déclaré au Conseil. Le Gouvernement des Etats-Unis s'est fixé pour objectif de le renverser.

198. On s'efforce de nous démontrer que le gouvernement de ce pays d'Amérique centrale représente une menace pour les Etats-Unis, ce que ce pays trouve insupportable. Il suffit de rappeler qu'une telle menace fictive a été évoquée par les Etats-Unis dans le cas de la Grenade, où ont été envoyées des forces armées régulières des Etats-Unis.

199. Nous avons toutes les raisons de penser qu'une opération analogue est planifiée au Nicaragua. Cependant,

pour le moment, on préfère agir par l'intermédiaire des autres, en utilisant des éléments hostiles parmi les partisans de Somoza et d'autres dissidents. L'entraînement, le financement et l'équipement de ces forces coûtent des dizaines de millions de dollars des Etats-Unis et l'ampleur de "l'aide américaine", comme le déclarent ouvertement le Président de ce pays et son ministre de la défense, va encore augmenter. Quant aux représentants des Etats-Unis à l'Organisation des Nations Unies, ils ont essayé de donner un vernis diplomatique de respectabilité à leur ingérence dans les affaires intérieures du Nicaragua.

200. Une guerre non déclarée est menée contre ce pays et son peuple, guerre qui prend chaque jour une ampleur croissante et des dimensions plus dangereuses, ce qui compromet gravement la paix et la sécurité en Amérique centrale et dans le monde entier. D'importants détachements d'infanterie, de la marine et des forces aériennes sont envoyés les uns après les autres vers les côtes du Nicaragua pour intimider ce pays. Des manœuvres quasi ininterrompues ont lieu dans la région. On y crée une infrastructure avec des aérodromes, des bases, des stocks de munitions, etc. A peine les manœuvres "Big Pine II" ont-elles été terminées — elles ont duré six mois près des frontières du Nicaragua et ont comporté le débarquement de soldats américains et honduriens — que les manœuvres "Granadero I" et "Ocean Venture 84" ont commencé. Selon les informations du Pentagone, 33 000 soldats américains participeront à ces manœuvres. Comment pouvons-nous oublier que ce sont précisément les manœuvres "Ocean Venture 81" qui ont servi d'entraînement pour l'invasion de la Grenade ?

201. Un nouvel événement extrêmement menaçant est la tentative faite par les Etats-Unis d'imposer un blocus maritime autour du Nicaragua. Les parages des ports nicaraguayens sont parsemés de différents types de mines qui ont été heurtées par des navires marchands du Panama, des Pays-Bas, de l'Union soviétique, du Libéria et du Japon, et des bateaux de pêche et des navires marchands du Nicaragua. Il s'agit là d'une violation grossière des traditions de la navigation et du commerce internationaux. Ces actes ne peuvent être qualifiés que d'actes de piraterie et de terrorisme international.

202. Les représentants des Etats-Unis pensent-ils que la communauté internationale soit suffisamment naïve pour croire que ces mines ont été fabriquées à domicile et sont mises en place par de simples passants ? On a donné ici des preuves irréfutables de l'utilisation de méthodes techniques très perfectionnées dans le minage des ports. La nature et l'ampleur des attaques commises contre des navires marchands se rendant au Nicaragua prouvent que ces attaques sont exécutées avec le financement des Etats-Unis et la participation directe de personnes qui relèvent du Gouvernement américain, et c'est ce dernier qui en porte la responsabilité criminelle.

203. De l'avis de la délégation de la République socialiste d'Ukraine, le Conseil de sécurité doit condamner résolument les actes d'agression commis contre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Nicaragua et réaffirmer le droit du peuple nicaraguayen de décider de son propre avenir, à l'abri de toute ingérence étrangère. Il faut condamner, en particulier, le minage des ports et des eaux territoriales du Nicaragua, car il représente une nouvelle étape du terrorisme qui menace la liberté de navigation et de commerce et il constitue une violation flagrante des normes généralement reconnues du droit international. Le Conseil de sécurité doit exiger des Etats-Unis qu'ils cessent immédiatement tous actes hostiles contre le Nicaragua. Il faut utiliser au maximum les efforts faits par les Etats du Groupe de Contadora en vue d'arriver à un règlement pacifique du conflit en Amérique centrale.

204. La République socialiste soviétique d'Ukraine se prononce résolument contre l'ingérence des Etats-Unis dans les affaires intérieures du Nicaragua et proclame sa solidarité totale avec le peuple héroïque du Nicaragua.

205. Je reprends mes fonctions de PRÉSIDENT.

206. M. CHAMORRO MORA (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Je tiens à préciser aux membres du Conseil que j'avais demandé la parole avant d'entendre l'intervention du représentant du Royaume-Uni car je considère qu'il est important que je fournisse des renseignements supplémentaires, comme je l'ai fait tout au long du débat. Mais après avoir entendu sa déclaration, je pense qu'il est important de relever brièvement ce qu'il a dit dans son intervention, qui, à notre avis, était presque une explication de vote.

207. Tout d'abord, le représentant du Royaume-Uni a parlé de la lettre par laquelle nous demandions la convocation du Conseil [S/16449]. Je vais me permettre de la lire. Il verra que cette demande était due à notre désir "d'examiner la recrudescence des agressions dont est actuellement victime mon pays".

208. Autrement dit, dès le moment où la réunion du Conseil a été demandée, nous avons clairement indiqué que cette réunion était convoquée pour discuter des agressions dont le Nicaragua est victime, qui sont cumulatives et qui sont multiformes. Je veux parler, entre autres, du minage des ports qui, à l'heure actuelle, prend une signification et une dimension extraordinaire à cause de la façon dont il se produit et de son origine.

209. Je voudrais également lui dire que nous savons très bien que les problèmes de l'Amérique centrale sont multiples et complexes. Nous savons très bien que la façon dont il faut les aborder et les solutions qu'il faut leur apporter sont, elles aussi, être multiples et complexes et

que, partant, il nous faut examiner toutes les formules possibles et faire tous les efforts de paix possibles pour justement aboutir à la solution des problèmes de l'Amérique centrale dans un contexte global. Dans ce sens, le Nicaragua ne s'est jamais opposé à ce que, en cette instance — car le Conseil de sécurité est tout à fait habilité à discuter de problèmes touchant la paix et la sécurité internationales — l'on discute des problèmes de l'Amérique centrale. Nous ne nous y sommes jamais opposés. En fait, nous demandons instamment au représentant du Royaume-Uni de suggérer aux Etats-Unis et à d'autres pays d'Amérique centrale — s'il le juge utile — de venir ici dénoncer les situations auxquelles ils doivent faire face; s'ils doivent faire face à certaines situations à cause de mon pays, qu'ils viennent s'en plaindre ici. Nous serions tout à fait d'accord. Mon pays serait, de plus, le premier, en tant que membre du Conseil, à appuyer ces demandes de convocation si les Etats-Unis ou un autre membre du Conseil décidait, à un moment donné, de discuter d'un autre problème précis de l'Amérique centrale au Conseil de sécurité. Mais ce dont nous sommes saisis aujourd'hui, est la question des agressions contre le Nicaragua.

210. Le représentant du Royaume-Uni a aussi parlé du communiqué distribué aux membres du Conseil émanant du Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua, dont il a cité certains paragraphes. Il a parlé, entre autres, de la demande de collaboration militaire que mon pays a publiquement faite pour se défendre contre la guerre non déclarée et le blocus militaire et commercial auxquels il est en butte à l'heure actuelle. Je tiens à confirmer, à son intention et à l'intention de la communauté internationale, que nous avons réitéré cette demande dans un autre communiqué que nous avons envoyé au Conseil de sécurité.

211. Nous espérons sincèrement que le Royaume-Uni fera partie des pays qui répondront à cette demande, notamment en nous envoyant des dragueurs de mines pour nettoyer nos côtes. Nous serions très reconnaissants au Royaume-Uni de nous fournir du matériel de ce type, dont son pays dispose, qui nous serait très utile. Je voudrais rappeler aussi que, pendant la seconde guerre mondiale, le Royaume-Uni a été l'un des pays qui a bénéficié d'une collaboration militaire d'autres pays pour se défendre contre l'agression nazie. Je crois même me souvenir que les Etats-Unis lui avaient loué des avions, au prix symbolique et dérisoire d'un dollar, pour justement lui permettre de se défendre contre les bombardements dont son pays était malheureusement victime à l'époque.

212. Nous espérons que, lorsque le projet de résolution que nous avons soumis aux membres du Conseil sera mis aux voix — projet qui, à notre avis, reflète fidèlement les faits que le Nicaragua a dénoncés et dont le Nicaragua est victime en ce moment — le Royaume-Uni sera l'un des

pays qui sera en mesure de voter pour, compte tenu du fait que, entre autres, l'on y condamne le minage des ports et l'on y mentionne la nécessité de respecter le droit à la liberté de la navigation et du commerce, qui doit prédominer dans toutes les régions du monde. En outre, d'autres résolutions ont été déjà adoptées dans ce sens par le Conseil de sécurité — par exemple, la résolution 540 (1983), si je ne me trompe — avec bien entendu le vote affirmatif du Royaume-Uni.

213. Je voudrais aussi me référer à certaines déclarations — comme je l'ai déjà fait précédemment — d'hommes politiques américains et autres, selon lesquelles les agressions affectent les problèmes de l'Amérique centrale. Ces problèmes sont complexes et de grande envergure et ont besoin d'être réglés. Je crois qu'il ne s'agit pas seulement de régler la question des agressions contre le Nicaragua — ce n'en est qu'un aspect, le plus important, certes, dont nous discutons. Il y a d'autres aspects qui, à long terme, devront être résolus, que ce soit par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale ou du Groupe de Contadora qui, espérons-le, progressera dans ses efforts.

214. Dans ce contexte, j'aimerais citer certaines déclarations récentes que le Secrétaire général a faites à Panama, au cours d'une visite effectuée il y a quelques jours, parce que, au cours du débat, l'on a fait certaines allusions — en réalité, il n'y en a pas eu beaucoup — tendant à situer le problème de l'Amérique centrale dans le cadre du conflit Est-Ouest. A notre avis, cela n'est pas conforme à la réalité dans notre région; cela n'est pas conforme à l'origine véritable des problèmes qui y existent; cela n'a rien à voir non plus avec le fait que, à cause de ces problèmes, des guerres civiles ont lieu dans certains pays d'Amérique latine, comme c'est le cas en El Salvador.

215. Le Secrétaire général a dit que la crise en Amérique centrale était très complexe et qu'il regrettait d'ailleurs que certains éléments fassent obstacle aux efforts de paix du Groupe de Contadora. Il a également dit que le Groupe de Contadora abordait les problèmes de la région de la manière appropriée, car les aspects fondamentaux de la crise dans cette région étaient ses aspects économiques et sociaux. En même temps, le Secrétaire général a dit que tous les actes d'ingérence dans les affaires intérieures des pays d'Amérique centrale étaient à condamner.

216. Le président de la Madrid, faisant connaître certaines de ses idées sur les problèmes de l'Amérique centrale, a déclaré entre autres que le problème de l'Amérique centrale devrait être réglé par les Centraméricains eux-mêmes, sans ingérences étrangères, d'où qu'elles proviennent.

217. Nous savons tous que depuis deux semaines il y a de longs débats au Sénat des Etats-Unis sur l'aide mili-

taire à l'Amérique centrale. J'en ai parlé moi-même dans deux interventions précédentes au Conseil de sécurité. Je vais citer quelques réactions isolées qui, selon la presse, ont été exprimées au cours du débat du Sénat américain ces derniers jours.

218. Le sénateur Sasser, cherchant à expliquer pourquoi le Congrès des Etats-Unis est réticent quant à l'adoption des mesures draconiennes mettant fin aux constantes demandes de fonds dont a besoin le Gouvernement Reagan pour la guerre qu'il mène en Amérique centrale, a dit :

“On hésite à être trop péremptoire s'agissant de l'Amérique centrale. Les gens craignent que le gouvernement n'accuse le Congrès de perdre l'Amérique centrale si les choses vont mal pour nous là-bas.”

219. Le 3 avril, le *New York Times* a également rapporté certains aspects du débat qui s'est déroulé au Sénat à propos de l'introduction de certains amendements par le sénateur Kennedy. Je cite le sénateur Inouye, qui a déclaré :

“Malheureusement, je suis en train d'appuyer l'aide militaire. Si je pensais à un moment quelconque, que la somme de 21 millions de dollars puisse être adoptée, je serais de votre côté.”

Rappelant la demande présentée à l'origine par le gouvernement, soit 92 millions de dollars, le sénateur Inouye a dit : “On peut tuer moins de gens avec 62 millions de dollars qu'avec 92 millions.”

220. D'autre part, le colonel James D. Strachan a dit, d'après le *New York Times* : “Dans la région, on comprend de plus en plus que la menace que pose le Nicaragua est régionale et exigera une coopération régionale et une solution régionale.” J'aimerais maintenant demander aux membres du Conseil si ce n'est pas là une véritable menace contre mon pays de la part d'un colonel de l'armée des Etats-Unis ?

221. Enfin, je voudrais me référer à un petit article publié dans le *Christian Science Monitor* d'aujourd'hui, où l'on parle justement du fait que le Nicaragua a demandé la convocation du Conseil. La dernière partie de cet article dit :

“La résolution ne rencontrera pas de difficultés” et obtiendra au moins neuf voix au Conseil de sécurité qui compte 15 membres. Mais il n'est pas clair si les Etats-Unis vont opposer un veto ou appuyer la résolution. Nous aimerions qu'ils l'appuient et nous l'espérons. Un veto pourrait indiquer que les Etats-Unis nourrissent des intentions agressives contre le Nicaragua, selon un diplomate occidental.”

222. Je voudrais maintenant mentionner brièvement une autre déclaration faite au cours du débat concernant la dénonciation par le Nicaragua des agressions dont il est victime.

223. Quelques représentants ont dit ici qu'en convoquant ces réunions, les résultats qu'on obtiendrait risquaient d'entraver et de compromettre le processus de Contadora. J'aimerais demander à la communauté internationale si un processus de paix peut être entravé ou paralysé par la requête d'un pays — qui fait l'objet d'une agression — auprès de l'organe chargé de la paix et de la sécurité internationales.

224. J'aimerais aussi demander si ce ne sont pas justement les démarches du Nicaragua tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale — et en dépit du fait qu'à ce moment-là on a invoqué les mêmes arguments et les mêmes accusations pour dire qu'on essayait de faire obstacle au processus de Contadora — qui ont permis l'adoption de la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité et la résolution 38/10 de l'Assemblée générale.

225. Je voudrais demander si, au contraire, ce qui fait obstacle au processus de négociation — le processus de Contadora où tout autre processus — ce ne sont pas plutôt les manœuvres militaires, l'installation de bases militaires et l'opposition de certains pays de la région à déclarer un moratoire immédiat sur les envois d'armes dans la région, moratoire que mon pays a d'ailleurs été le seul à accepter lorsque cela a été suggéré par le groupe de Contadora. J'aimerais savoir si c'est vraiment la juste inquiétude du Nicaragua, qui dénonce l'agression dont il est victime et le blocus militaire et commercial de la part d'une grande puissance, qui fait obstacle au processus de paix de Contadora, ou si ce n'est pas plutôt cette grande puissance — les Etats-Unis — qui, par sa présence militaire permanente en Amérique centrale, avec ses bâtiments de guerre, ses manœuvres militaires, le déploiement de ses troupes sur le territoire du Honduras, le minage et le blocus de nos ports, qui fait obstacle au processus.

226. Je crois que même la personne la moins perspicace peut comprendre que celui qui se livre à des actes agressifs et à des actions armées est celui-là même qui est contre une solution politique négociée.

227. Enfin, j'aimerais rappeler que dans les deux interventions que j'ai faites précédemment, j'ai posé certaines questions précises à la délégation des Etats-Unis. Ces questions figurent dans les procès-verbaux et n'ont pas encore eu de réponse. J'aimerais que l'on y réponde si possible et, en même temps, je voudrais poser une autre question. J'aimerais savoir quand les Etats-Unis entendront-ils les clameurs universelles pour arrêter les agressions et la sale guerre non déclarée qu'ils mènent contre mon pays.

228. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Les membres du Conseil de sécurité sont saisis d'un projet de résolution présenté par le Nicaragua et qui figure dans le document S/16463. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité est prêt à procéder au vote sur ce projet de résolution.

229. Je vais donner la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote avant le vote.

230. M. van der STOEL (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Avant que nous procédions au vote, j'aimerais signaler que ma délégation continue d'avoir des réserves sur le projet de résolution tel qu'il se présente. Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt les suggestions faites par le représentant du Royaume-Uni pour améliorer ce texte.

231. J'aimerais à cet égard, faire particulièrement allusion au quatrième alinéa du préambule du projet de résolution qui reprend un seul élément — assurément important, mais un seul élément cependant — de la résolution 38/10 de l'Assemblée générale. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire précédemment au cours du débat, nous estimons que tous — je répète tous — les objectifs du Document exposant les objectifs visés doivent servir de base au règlement pacifique des problèmes qui assaillent la région. Point n'est besoin de dire que mon gouvernement attache une grande importance à l'instauration et à l'amélioration de systèmes démocratiques, représentatifs et pluralistes de gouvernement, susceptibles de garantir une participation populaire effective dans la prise de décisions et d'assurer au libre courant d'opinion la possibilité d'exprimer honnêtement et périodiquement la volonté du peuple, sur la base du strict respect des droits civils et politiques.

232. Cela étant dit, je rappellerai au Conseil que mon pays a toujours été fermement attaché au principe de la liberté de navigation. C'est cet engagement et l'importance que nous y attachons qui nous amènent à voter pour le projet de résolution dont nous sommes saisis en dépit des réserves que je viens d'exprimer.

233. M. KHALIL (Égypte) [*interprétation de l'arabe*] : La délégation égyptienne aurait préféré disposer de davantage de temps pour étudier le projet de résolution qui va être mis aux voix. Nous avions espéré que l'on pourrait arriver à un texte susceptible d'être généralement accepté par le Conseil et reflétant mieux la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité et la résolution 38/10 adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale. Malheureusement, cette occasion ne nous a pas été donnée.

234. Dans sa déclaration d'hier [2528^e séance], ma délégation a signalé avec regret que les États d'Amérique centrale étaient confrontés à des défis sociaux, économiques et politiques impossibles à surmonter si ce n'est

par la création, dans la région, d'un climat susceptible d'interrompre le cycle de violence, d'empêcher l'emploi ou la menace de la force, d'éliminer l'affrontement et l'intervention dans les affaires intérieures des autres États, et de faire prévaloir les principes du bon voisinage et du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États de la région.

235. Étant donné les circonstances, nous tenons à souligner qu'à notre sens les deux derniers alinéas du préambule du projet de résolution sont étroitement liés. Voilà pourquoi nous voterons pour le projet de résolution.

236. Il est de fait que la délégation égyptienne aurait préféré que le libellé de certains autres paragraphes fût plus équilibré car, de cette façon, ils auraient contribué à l'efficacité du débat du Conseil sur ces questions en atténuant les tensions et en rompant le cycle de la violence en Amérique centrale. Nous estimons que ce devrait être notre priorité.

237. Nous disons cela en dépit de toutes les difficultés que doit encore surmonter le Groupe de Contadora. Nous espérons sincèrement que ce dernier redoublera d'efforts et poursuivra son œuvre.

238. M. SORZANO (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'aimerais vous féliciter pour votre accession à la présidence. Nous sommes certains que vous saurez diriger les travaux du Conseil avec équité et efficacité. Je voudrais par ailleurs dire combien mon gouvernement se félicite de l'habileté avec laquelle votre prédécesseur, le représentant du Pérou, M. Javier Arias Stella, s'est acquitté de ses fonctions de Président du Conseil pendant le mois de mars.

239. Le projet de résolution dont nous sommes saisis a de graves défauts. Mais, avant tout, il manque d'équilibre et d'impartialité. Il ne correspond pas vraiment aux objectifs qu'il prétend servir, notamment la paix dans la région. Dans une région déchirée par la violence, il exprime de la préoccupation au sujet d'un seul type de violence, dirigée contre un seul objectif.

240. Les États-Unis n'auraient aucun problème avec ce projet de résolution s'il concernait toute la violence dont la région est en proie, si son objet était le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les pays de la région et non pas seulement du Nicaragua. Mais le projet de résolution n'exprime aucune inquiétude pour les nombreuses attaques contre El Salvador et son processus électoral ou de la perpétuelle violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays par le Nicaragua, qui ne cesse d'approvisionner en armes les guérilleros salvadoriens. Il n'exprime aucune préoccupation pour les violations répétées des frontières du Honduras et du Costa Rica.

A coup sûr, la communauté interenationale s'y intéresse tout autant.

241. C'est dire que le projet de résolution manque sérieusement d'équilibre. La hâte avec laquelle le Conseil s'apprête à prendre une décision montre bien que le souci d'équilibre fait sérieusement défaut.

242. La semaine dernière, le Conseil a été saisi de la question d'une attaque de la Libye contre le Soudan. C'était l'évidence même pour nombre de membres du Conseil et pourtant ce dernier n'a pas agi. Auparavant, le Conseil a été saisi de deux attaques de la Libye contre le Tchad, mais le Conseil n'a pas agi. Avant encore, le Conseil a été saisi de la terrible tragédie qu'est la guerre entre l'Iran et l'Iraq, où des enfants sont envoyés, sans armes, sur le champ de bataille et où des armes chimiques sont utilisées en violation des accords internationaux. Mais le Conseil a été incapable d'agir de manière décisive.

243. Aujourd'hui, cependant, le Conseil est en mesure d'agir, non pas pour s'opposer à des crimes contre des êtres humains mais parce qu'il s'inquiète d'activités susceptibles d'endommager des biens; non pas parce qu'il se préoccupe que des êtres humains se voient dénier leur liberté et leur autodétermination ou que la paix en Amérique centrale soit menacée, mais pour accéder à la demande d'un pays qui ne respecte pas les promesses faites à son propre peuple et à l'Organisation des Etats américains, qui viole les frontières de ses voisins, qui tente d'arrêter la marche vers la démocratie dans la région et qui ignore tous les principes du bon voisinage.

244. Apparemment, le seul crime contre la paix dont s'inquiète le Conseil de sécurité, c'est le minage. Il ne se soucie pas des bombardements, comme au Soudan; des tirs d'artillerie comme au Costa Rica; du sacrifice d'enfants ou de l'emploi de gaz comme dans la guerre Iran-Iraq; des opérations d'infiltration et de subversion comme en El Salvador; de l'invasion comme au Tchad; de l'occupation, du pillage ou de la destruction par le feu comme en Afghanistan; de la "pluie jaune" utilisée contre des populations sans défense en Asie du Sud-Est; il se soucie seulement du minage. N'est-ce pas extraordinaire que les interdictions prévues par la Charte soient réduites à une seule ?

245. Les décisions prises aujourd'hui ne font pas progresser la cause de la paix. Elles ne s'attaquent pas aux problèmes de la région. Elles ne concernent pas les principes de la Charte qu'elles ne cherchent certainement pas à protéger.

246. Au contraire, le Nicaragua vient au Conseil, non pas pour rechercher la paix mais la permission de se livrer en toute impunité à la répression chez lui et à l'agression à l'étranger.

247. Les Etats-Unis ne donneront pas leur consentement à pareille résolution. En votant contre ce projet de résolution, nous réaffirmons notre attachement à la paix en Amérique centrale, aux négociations régionales débouchant sur des accords régionaux, à la démilitarisation de la région, au respect mutuel de la souveraineté et de frontières sûres, au retrait de tout le personnel militaire étranger, à la primauté du droit et à l'instauration d'institutions démocratiques basées sur des élections libres et périodiques.

248. Nous espérons que les membres du Conseil qui voteront pour ce projet de résolution noteront, puisqu'ils préconisent le processus de Contadora, que le Nicaragua a refusé, hier, de participer à la réunion des Commissions de travail de Contadora — tellement il était occupé à essayer de saper ce processus même. Aujourd'hui, avec ce projet de résolution, il compromet encore plus le meilleur espoir de règlement pacifique des problèmes de la région.

249. Naturellement, les Etats-Unis voteront contre.

250. M. GAUCI (Malte) [*interprétation de l'anglais*] : Nous aurions préféré disposer d'un peu plus de temps pour les consultations sur le texte qui va maintenant être mis aux voix, de façon à faire un dernier effort pour dégager un consensus en élargissant les termes du projet de résolution. Mais nous savons que la question est urgente et que la perfection n'est pas facile sous la pression.

251. Nous pensons que le texte, tel qu'amendé maintenant, est suffisamment positif pour mériter notre appui et nous voterons donc en conséquence. Ce faisant, nous nous sentons réconfortés par le fait que tous ceux qui ont expliqué leur vote ont pour considérations principales la paix en Amérique centrale et le rôle du Groupe de Contadora.

252. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/16463.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Chine, Egypte, France, Haute-Volta, Inde, Malte, Nicaragua, Pays-Bas, Pakistan, Pérou, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstient : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Il y a 13 voix pour, une voix contre et une abstention.

La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, le projet de résolution n'est pas adopté.

253. M. CHAMORRO MORA (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Avant que le débat sur les actes d'agression commis contre mon pays se termine, je tiens à remercier les membres du Conseil qui ont voté pour le projet de résolution présenté par mon gouvernement. Je tiens même à remercier le représentant du Royaume-Uni de son abstention. Je crois que cela montre combien il comprend la signification du grave fait que nous dénonçons — le minage de nos ports — qui équivaut pratiquement à un blocus militaire et commercial contre mon pays.

254. Je souhaite aussi dire que ma délégation a sincèrement déployé les plus grands efforts possibles — elle a fait d'énormes efforts — pour essayer de dégager, au Conseil, un consensus sur le projet de résolution. Nous avons travaillé étroitement avec les membres non alignés du Conseil, nous avons été en consultations permanentes avec ses autres membres, et nous avons inclus pratiquement dans leur majorité — je pourrais dire jusqu'à 99 p. 100 — les suggestions positives que beaucoup de membres du Conseil ont faites.

255. Nous n'avions jamais pensé venir au Conseil pour procéder à un débat et présenter un projet de résolution qui ne serait pas adopté à cause du veto de la part d'un membre permanent. Nos intentions étaient tout à fait différentes. Ce que nous désirions, c'était amener ce membre permanent à réfléchir pour qu'il recherche véritablement la paix en Amérique centrale. Malheureusement, tel n'a pas été le cas.

256. Malheureusement aussi, ce veto émis aujourd'hui a fourni une réponse claire à la dernière question que j'ai posée, dans mon intervention, au représentant des Etats-Unis. Je lui avais demandé quand les Etats-Unis allaient entendre la clameur universelle et arrêter la sale guerre

non déclarée qu'ils menaient contre mon pays. Le veto que le représentant des Etats-Unis vient d'opposer au projet de résolution que j'ai présenté est une réponse claire : Les Etats-Unis n'ont pas l'intention d'arrêter cette guerre d'agression et ils n'ont pas l'intention d'en finir avec le minage de nos ports.

257. C'est pourquoi nous nous verrons obligés d'essayer de continuer de nous doter des moyens techniques et militaires appropriés pour nous défendre contre cette guerre d'agression. Nous aimerions consacrer tous les efforts de notre peuple et les ressources extrêmement limitées dont nous disposons au développement économique et social de notre pays — mais quand, nous ne le savons pas. Nous sommes évidemment obligés de défendre notre souveraineté et notre intégrité territoriale.

258. Mais ce que je peux aussi garantir, c'est que, au Nicaragua, se rejouera l'épisode biblique de David et Goliath; la souris, une fois de plus, fera peur à l'élément et, une fois de plus, les fils de Sandino se soulèveront et réussiront à repousser l'envahisseur.

259. M. SORZANO (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant du Nicaragua est, évidemment, libre d'interpréter le vote américain comme il l'entend. Je voudrais simplement réaffirmer que notre vote est expliqué dans notre explication de vote et, comme nous l'avons déjà dit maintes fois, nous disons ce que nous entendons et nous entendons ce que nous disons.

La séance est levée à 20 h 30.

NOTES

¹ Résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale, annexe.

² Résolution 36/103 de l'Assemblée générale, annexe.